

Charte forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux

Evaluation du programme 2014-2019

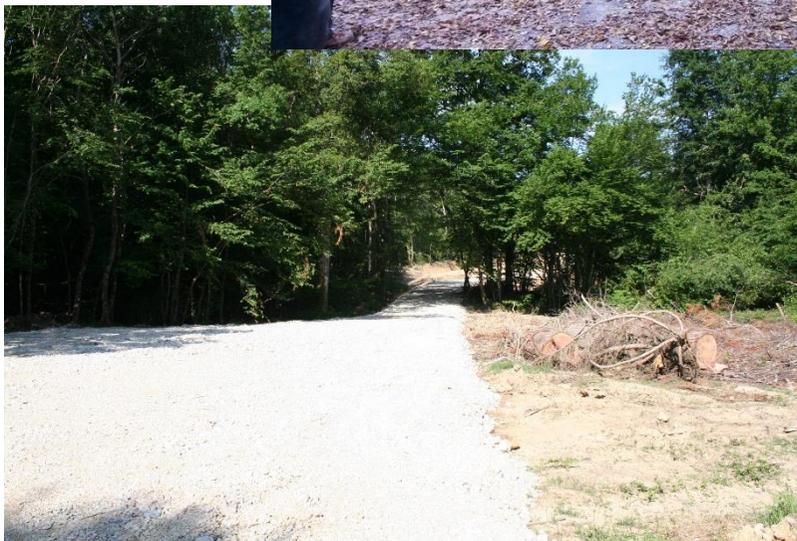


Table des matières

INTRODUCTION	4
I. Présentation de la méthodologie d'évaluation.....	5
I.1. Le cahier des charges et l'objet de l'évaluation	5
I.2. La collecte des données.....	5
I.3 L'analyse des données.....	7
I.4. Les limites de l'évaluation	8
II. La perception du massif forestier Bas-Dauphiné Bonnevaux par les acteurs du territoire.....	9
II.1. Qualifications du massif forestier Bas-Dauphiné Bonnevaux.....	9
II.2. Atouts et Faiblesses du massif forestier Bas-Dauphiné Bonnevaux	10
III. Evaluation de la Charte Forestière et de son programme d'actions	13
III.1. Connaissance de la CFT.....	13
III.2. Pertinence, effectivité et efficacité des fiches actions	15
III.2.1. Pertinence, effectivité et efficacité de la fiche action A : animer la Charte Forestière	15
III.2.1 Pertinence de l'objectif stratégique et de la fiche Action A : animer la Charte Forestière	16
.....	17
III.3. Pertinence, effectivité et efficacité de la fiche Action B : développer, gérer les usages dans la concertation.....	23
III.4. Pertinence, effectivité et efficacité de la fiche Action C : une ressource connue, accessible et gérer durablement	27
III.5. Pertinence, effectivité et efficacité de la fiche Action D : développer une exploitation durable avec des entreprises engagées	30
III.6. Pertinence, effectivité et efficacité de la fiche Action E : développer une gestion forestière durable	35

III.7. Pertinence, effectivité et efficacité de la fiche Action F : améliorer la résilience des forêts et préserver les zones humides	38
IV. Recommandations pour un nouveau programme d'actions	42
▪ Objectif stratégique C : « une ressource connue, accessible et gérer durablement »	46
▪ Objectif stratégique D « Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées »	46
▪ Objectif stratégique E « Développer une gestion forestière durable »	47
▪ Objectif stratégique F « améliorer la résilience des forêts et préserver les zones humides	47

INTRODUCTION

La Charte Forestière remercie dans un premier temps, l'ensemble des acteurs ayant pris part à son évaluation, pour nous apporter leurs regards, leurs expériences, afin d'améliorer le travail à venir.

La réflexion de la création de la Charte débute en 2011 et se sont cinq Intercommunalités qui se concertent et travaille sur un programme d'actions traitant des enjeux à la fois économiques, sociaux et environnementaux. Un diagnostic de la filière et un programme ont été réalisés en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, des utilisateurs et des élus du territoire. La Charte est signée en décembre 2014, la programmation est prévue pour 6 ans. Le territoire de la Charte se compose, au 1^{er} janvier 2019 de trois Intercommunalités (suite à deux fusions), situées au Nord du Département de l'Isère, au cœur de trois secteurs urbanisés. La Charte est portée par Bièvre Isère Communauté (fusion entre La Communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise et Bièvre Isère Communauté au 1^{er} janvier 2016). Elle compte à ce jour 83 communes.

Le massif forestier du territoire de la Charte Forestière, représente 26% du territoire, soit 28.400 ha. Le massif est à 90% composé de forêts privés avec 22.000 propriétaires. La surface moyenne par propriétaire est inférieure à 1 ha, le massif est ainsi particulièrement morcelé. La structure des peuplements la plus présente est le taillis de châtaigner. Les principales productions en bois sont le bois de chauffage et la plaquette forestière, les piquets de châtaigniers et autres feuillus et le bois de peuplier.

Le contexte environnemental du territoire est fortement marqué par les zones humides et les cours d'eau. En outre ce sont plus de 300 étangs qui façonnent le paysage forestier. Le massif forestier joue également un important rôle social. Il est fréquenté par de nombreux randonneurs, cavaliers, vttistes empruntant les 838 km de chemins inscrits au PDIPR. De plus, d'autres activités comme la chasse ou la pêche sont bien le symbole d'un milieu à multi usage.

Ainsi les enjeux recensés lors de la réalisation du diagnostic, sont des enjeux :

- ⇒ **Economiques** liés à la qualité de l'exploitation forestière, l'inadaptation de la desserte forestière et aux difficultés d'approvisionnement dues à la concurrence, le besoin d'informations, de mise en réseau des exploitants forestiers.
- ⇒ **Sociaux et environnementaux** concernant l'amélioration de la résilience des forêts face au changement climatique, le travail sur les conflits d'usages, développer une véritable politique de développement local de la forêt, communiquer.

Ainsi, la Charte Forestière définit un programme d'action permettant une gestion durable des forêts en intégrant pleinement son aspect multifonctionnel, ce qui implique de voir la forêt à la fois comme une ressource économique (exploitation forestière), comme un espace de loisirs (randonnées, sports de nature, chasse, pêche, cueillette), et comme un milieu naturel à préserver (biodiversité, espèces protégées).

Aujourd'hui le plan d'actions 2014-2020, arrive à son terme et la phase d'évaluation s'est déroulée durant l'année 2019. Elle doit permettre de donner une lisibilité des actions de la Charte auprès de ses partenaires et de proposer des recommandations pour un nouveau programme.

I. Présentation de la méthodologie d'évaluation

I.1. Le cahier des charges et l'objet de l'évaluation

Un cahier des charges a été réalisé par l'animatrice de la Charte Forestière de Territoire (CFT) et validé en Comité d'Evaluation (CE) conf..**Annexe1**. Il suit de façon générale les préconisations du Guide Méthodologique pour l'évaluation des Chartes Forestières construit par la Fédération Nationale des Communes Forestières. Il précise notamment les acteurs de l'évaluation, les questions évaluatives et les critères d'évaluation, les indicateurs et la collecte des données.

Pour rappel, l'évaluation a pour objet d'analyser l'impact de la charte sur le territoire pour proposer des recommandations en vue d'établir un nouveau programme d'actions. L'évaluation de la charte devra répondre aux questions générales suivantes :

La CFT Bas-Dauphiné Bonnevaux a-t-elle répondu aux besoins du territoire ? Est-ce que les actions menées ont eu un impact ?

L'évaluation du programme d'actions de la Charte Forestière a été réalisée par l'animatrice.

I.2. La collecte des données

La collecte des données s'est effectuée de 3 façons :

- ↪ **par entretien direct mené** auprès d'un échantillon d'acteurs. L'échantillonnage a été validé en CE. Il a été défini en privilégiant les partenaires de la Charte : élus, professionnels du bois, gestionnaires, propriétaires. Les entretiens ont permis de recueillir des points de vues variés. Un guide d'entretien a été construit et validé en CE, **conf. Annexe 2**
- ↪ **par envoi d'un questionnaire d'enquête :**
En parallèle aux entretiens un questionnaire a été réalisé et envoyé aux membres identifiés. **conf. Annexe 3**
- ↪ **par une analyse du bilan interne et du suivi des actions** et des financements, pour l'évaluation quantitative.

I.2.1. L'enquête par entretien

La collecte des données par entretien direct, a permis de recueillir l'ensemble des données qualitatives qui viennent compléter les données quantitatives (de résultats). Le guide a été adapté pour certains acteurs, notamment les acteurs ne connaissant pas ou peu la Charte Forestière.

Les acteurs enquêtés

Concernant les entretiens directs, le Comité d'Evaluation a fait le choix, d'enquêter un grand nombre d'acteurs représentatifs des différents usages de la forêt, et faisant partie du comité de pilotage de la CFT (excepté pour 3 structures qui n'en font pas parties). Ainsi une quarantaine de personnes ont été identifiées et trente personnes ont été rencontrées. En effet, certains acteurs n'ont pas répondu aux sollicitations.

ACTEURS RENCONTRES	FONCTION
Jérôme VEYRE	Exploitant Forestier, correspondant forêt à Saint-Sorlin de Vienne
Héloïse DORANLO	Chargée de mission Foncier au Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval
Franck DELPHIN	Responsable de l'Unité Territoriale Bas Dauphiné à l'Office National des Forêts
Philippe JONDEAU	Directeur du pôle Développement Durable et Mobilités à Bièvre Isère Communauté
Mickael CHATENET	Technicien Forestier au Centre Régional de la Propriété Forestière
Christian FANJAT	Maire de Moissieu-sur-Dolon, correspondant forêt
Antoine GRAIN	Administrateur à la Fédération de Chasse de l'Isère
Loïc CASSET	Coordinateur général de Sylv'acces, des forêts pour demain
Axelle RIAILLE	Chargée de projets forêt et filière bois au Département de l'Isère
Clara ROUGIER	Chargée de mission territoriale Isère, Communes Forestières de l'Isère
Gwénaëlle SCOLAN	Directrice de Fibois 38
Joël DEDUYTSCHÉ	Association Bièvre Liers Environnement et FRAPNA
Isidore POLO	Maire de Saint-Sorlin-de-Vienne, Vice-Président de la Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux
Jean-René LORANG	Expert Forestier
Pierre GENTHON	Propriétaire Forestier
Lou LECUYER	Chargée de missions - Animation des Contrats Verts Bleu – Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère
Olivier NICOD	Chargé de développement, agriculture, commerce, environnement, Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
Mustapha L'HAOUA	Responsable Transition énergétique et biodiversité, Vienne Condrieu Agglomération
Patrice CLAVEL-MOROT	Président du Syndicat de Défense de Promotion des étangs Dauphinois
Denis JANIN	Président, association de Défense de la Ruralité dans les Bonnevaux
Jean JANIN	Correspondant Forêt de la mairie de Semons
Liliane TEROL	Maire d'Arzay et correspondante Forêt
Maxence CARRA	Gestionnaire de propriétés forestières à Coforet
Patrice MARMONNIER	Gérant de la scierie Marmonnier à Villeneuve-de-Marc
Guy SERVET	Maire de Chatonnay, Président de la Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux
Denis ROZIER	Maire d'Anjou, correspondant forêt
Pierre ROSTAIN	Trésorier de l'association pour le développement forestier des Bonnevaux Chambaran
Virginie CHARBONNIER	Chargée de mission Forêt Bois, Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
Pauline RHONER	Chargée de mission urbanisme, concertation, environnement au Scot Rives du Rhône
Stéphanie MACHENAUD	Chargée de mission au Scot de la Région Urbaine de Grenoble

I.2.2. L'enquête par questionnaire

En parallèle aux entretiens, un questionnaire a été réalisé et envoyé aux membres identifiés par le CE, à savoir :

- l'ensemble des communes et/ou correspondants forêts du territoire de la Charte,
- l'ADEME,
- le Comité Départemental du Tourisme,
- le Comité Départemental de la Randonnée,
- la Chambre d'Agriculture de l'Isère, la Chambre des Métiers de l'Isère, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Isère,
- la Chambre Syndicales des Marchands de bois et Scieurs de l'Isère,
- le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Isère.

Seules 2 communes ont répondu au questionnaire.

De plus, une réunion a été organisée auprès de l'ensemble des correspondants forêts du territoire de la Charte afin de présenter le bilan quantitatif de la Charte et recueillir leurs avis sur de nouvelles actions. 12 personnes étaient présentes à la réunion.

I.2.3. Le bilan interne

La synthèse des bilans annuels, a permis de fournir les éléments pour l'évaluation quantitative et l'état d'avancement des actions.

Le bilan financier est réalisé d'une façon globale.

I.3 L'analyse des données

L'objectif principal de l'évaluation de la charte est d'apporter une réponse aux questions posées par le Comité d'Evaluation, l'évaluation de la CFT Bas-Dauphiné Bonnevaux répond ainsi aux questions évaluatives par rapport aux critères suivants :

- **la pertinence** : les objectifs stratégiques et les actions de la CFT répondent-ils bien aux enjeux forestiers locaux ?
- **la cohérence interne** : elle vérifiera l'articulation des différents objectifs entre eux et l'adéquation des moyens avec les objectifs prioritaires de la charte ?
- **la cohérence externe** : les objectifs de la Charte sont-ils cohérents avec les politiques de développement du territoire (PCAET entre autres) ? avec d'autres démarches de développement forestier ? avec les projets économiques ?
- **l'effectivité de la Charte** : quelles actions ont été faites ?
- **l'efficacité de la Charte** : les résultats des actions de la Charte sont-ils conformes aux objectifs que la Charte s'étaient fixés (objectif principale d'une évaluation finale)?

L'évaluation finale, est plutôt ciblée sur les effets de la charte sur le territoire (efficacité et effectivité). Toutefois, la pertinence apparaît importante à analyser car elle permet de donner des premières pistes de réflexion sur une nouvelle programmation.

Ainsi, la pertinence, l'effectivité et l'efficacité sont évaluées par objectifs stratégiques et action par action. C'est le cœur de l'évaluation.

Dans un premier temps les atouts et les faiblesses du massif sont mis en relief par les personnes enquêtées, identifiant ainsi les enjeux actuels du territoire. Ensuite les personnes enquêtées ont été interrogées sur la pertinence des objectifs vis-à-vis des besoins et des enjeux du territoire et sur l'efficacité des actions réalisées (identification des impacts et des pistes d'évolution du plan d'actions).

La cohérence interne, la cohérence externe du programme d'actions sont évaluées de façon globale.

I.4. Les limites de l'évaluation

Les personnes rencontrées pour l'évaluation sont représentatives des différentes fonctions de la forêt (les acteurs de l'environnement et de l'économie, les associations de propriétaires, les élus, les partenaires techniques, les SCOT, la Fédération de Chasse, la Région, le Département).

Toutefois, le secteur du tourisme n'est pas représenté. Une association de randonnée locale a été contactée et il y a eu un échange téléphonique succinct.

Le représentant de l'association a expliqué que les randonneurs ne rencontraient pas de difficulté particulière, dans la pratique de leurs loisirs.

L'efficacité des actions n'est pas évaluée quantitativement car il n'y avait pas d'indicateur d'évaluation et de suivi, dans le programme 2014 – 2020 (excepté pour le volet A). L'efficacité des actions est donc évaluée en fonction des réponses fournies par les enquêtés.

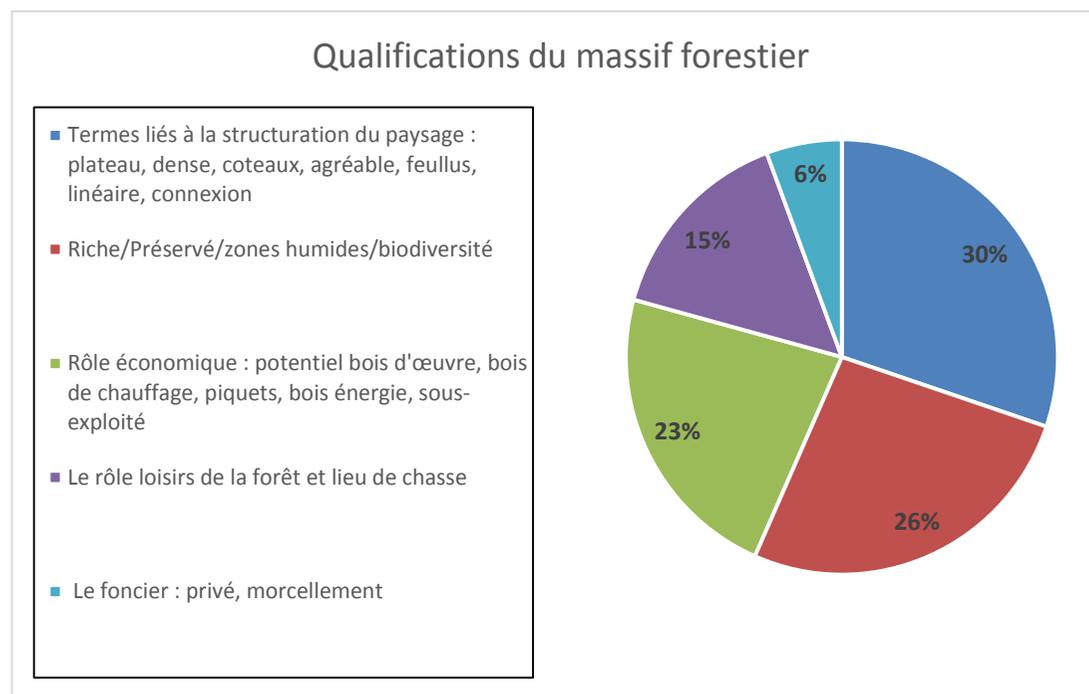
L'analyse financière est ciblée sur les actions de la Charte et ne met pas en avant le temps d'animation, les dépenses en fournitures, en déplacements, de matériels, autres.

II. La perception du massif forestier Bas-Dauphiné Bonnevaux par les acteurs du territoire

Les entretiens ont permis de recueillir la perception du massif par les acteurs. Elle permet notamment de mettre en avant, l'adéquation ou non avec les enjeux du massif, identifiés dans le programme 2014 – 2020.

II.1. Qualifications du massif forestier Bas-Dauphiné Bonnevaux

Différents termes sont ressortis des entretiens pour qualifier le massif. Ils ont été regroupés en 5 catégories, représentées par le graphique ci-dessous :



Le graphique ci-dessus, issu des entretiens, met en avant trois caractéristiques majeures du massif :

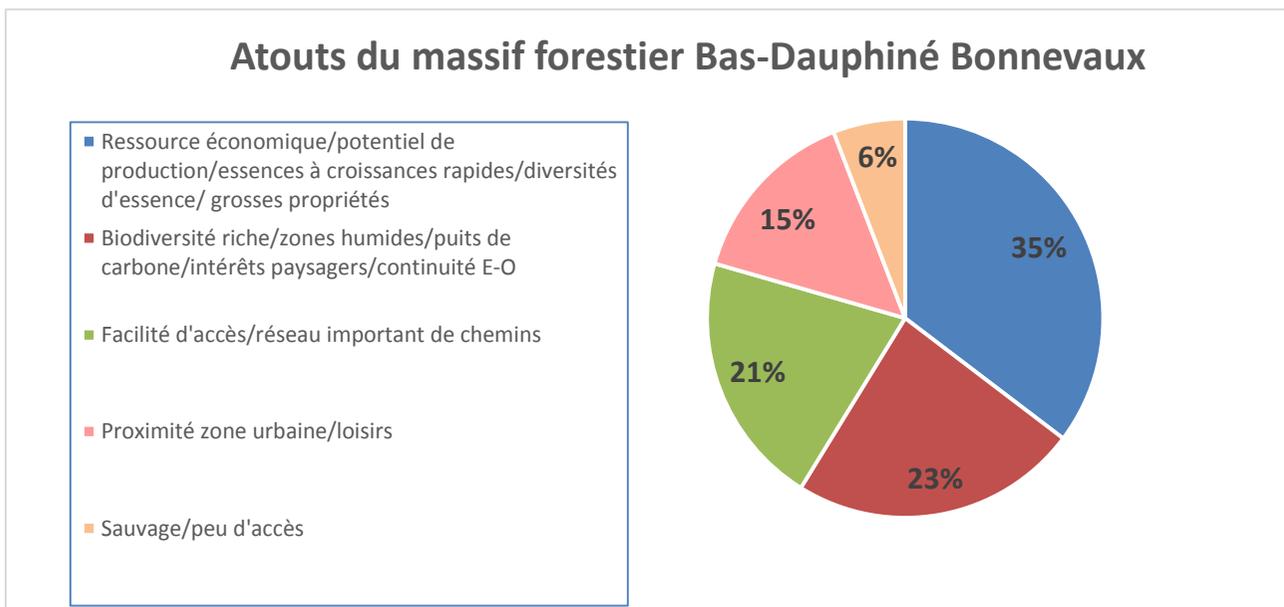
- ⇒ **L'imprégnation paysagère du massif** : 30% des acteurs ont donné des qualificatifs liés au paysage. Malgré une présence surfacique faible (1/4 de la surface), il apparaît que les acteurs associent le massif à une entité paysagère forte. Ce rôle n'a jamais été identifié en tant que tel, lors de l'élaboration de la Charte.
- ⇒ **Sa richesse en biodiversité** : 26% des acteurs interrogés, qualifie le massif comme un massif riche en termes de biodiversité et encore préservé. Les zones humides et les étangs, caractéristiques fortes et reconnues du massif, ressortent largement au sein de cette catégorie (57%).
- ⇒ **Reconnaissance de son rôle économique** : 23% des enquêtés mettent en avant le rôle économique du massif avec la présence de filières traditionnelles piquets et bois bûches. Trois acteurs ont indiqué qu'il y avait un potentiel bois d'œuvre dans le massif, et que le massif était sous-exploité. La richesse économique du massif vient également de sa richesse en essences feuillus.

Nous pouvons noter que le volet loisirs a été très peu évoqué sur cette question.

II.2. Atouts et Faiblesses du massif forestier Bas-Dauphiné Bonnevaux

Pendant les entretiens, les acteurs ont pu indiquer les atouts et faiblesses du massif et donner ainsi de nouveaux éléments sur la perception du massif.

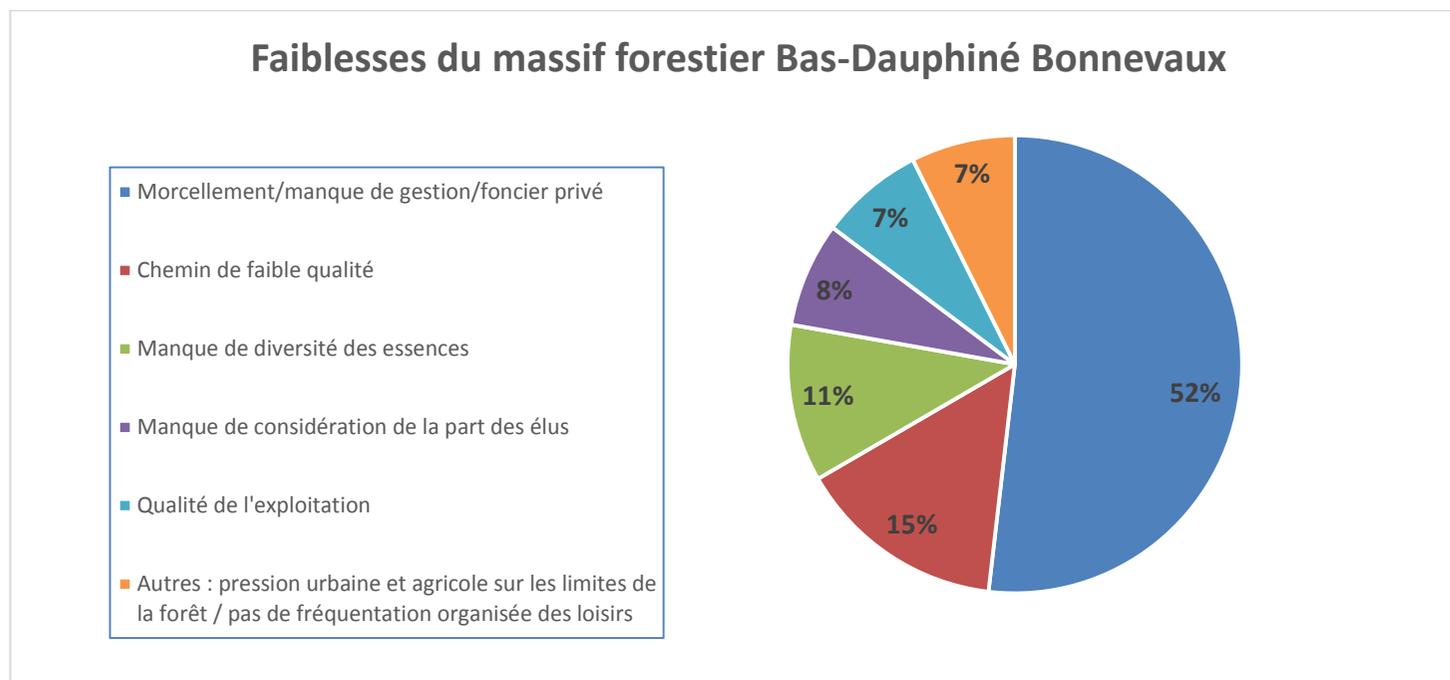
II.2.1. Les atouts du massif



Le graphique met en avant une diversité d'atouts. Les atouts liés à l'économie se détache avec 35% des personnes enquêtées. Nous pouvons également associer à ce volet, les atouts liés à la facilité d'accès du massif (21% des enquêtés).

Puis, la richesse environnementale du massif est citée par 23% des enquêtés. Enfin, 15% des enquêtés évoquent les atouts liés à la pratique des loisirs.

II.2.2. Les faiblesses du massif



Le graphique ci-dessus, montre que **le morcellement du foncier forestier est la faiblesse majeure** citée par les acteurs. Pour eux, ce morcellement bloque la mise en place d'une gestion durable de la forêt et l'impulsion d'une véritable dynamique territoriale.

Effectivement, le massif est caractérisé par un morcellement important avec 22 000 propriétaires privés et des parcelles de moins d'1ha (90% de la surface du massif est de la propriété privée).

La desserte forestière, a été également pointée comme une faiblesse pour 15% des interrogés (dû à la mauvaise qualité des chemins). La mauvaise qualité des chemins génère des difficultés supplémentaires pour favoriser une exploitation forestière de qualité.

11% des personnes enquêtées indiquent en outre, qu'il n'y a pas assez d'essences et que cela posera un problème dans l'avenir pour l'adaptation au changement climatique.

8% des personnes interrogées soulignent également que le massif n'est pas considéré à sa juste valeur, et surtout de la part des élus.

7% des acteurs pensent enfin, que la qualité d'exploitation n'est pas encore assez bonne et qu'il y a trop de Bois Energie (BE), alors que le massif peut se prêter au Bois d'Œuvre (BO).

D'une façon générale, les atouts et les faiblesses mis en relief par les enquêtés, reprennent les différents enjeux identifiés lors de l'élaboration de la Charte, à savoir :

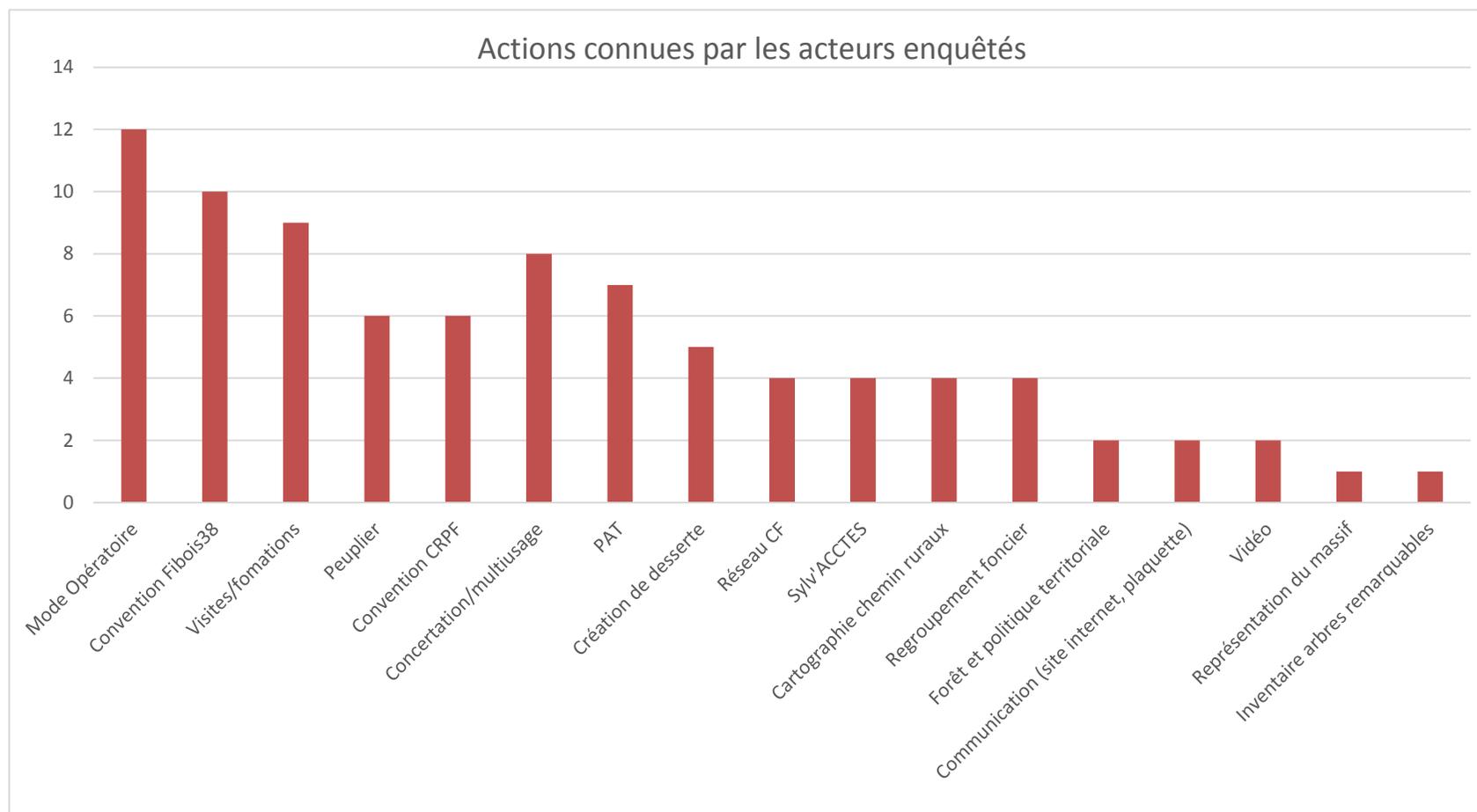
- **Le morcellement foncier, associé à une mauvaise desserte (en termes de qualité et non de quantité de chemin),**
- **les enjeux économiques,**
- **les enjeux environnementaux.**

Nous pouvons noter toutefois, que les termes liés aux loisirs sont peu évoqués, par contre l'imprégnation paysagère du massif est bien identifiée. Cette perception peut expliquer en partie, l'incompréhension des coupes rases réalisées dans le taillis et les conflits que cela peut engendrer.

III. Evaluation de la Charte Forestière et de son programme d'actions

III.1. Connaissance de la CFT

Six personnes interrogées sur trente, ne connaissent pas ou peu (très récent) la Charte Forestière. Globalement la majorité des acteurs connaissent les grandes lignes du programme. Très peu de personnes connaissent le programme dans les détails et quelques actions sont très imprécises et donc ont été difficilement compréhensibles par les acteurs (action B6 ou D2 par exemple). Le graphique ci-dessous, récapitule les actions connues par les acteurs.



On constate que l'ensemble des actions majeures, menées par la Charte ont été mentionnées. Ainsi, les actions souvent citées, sont celles qui ont impliqué des acteurs variés et sur lesquelles, la communication a été forte et associée à plusieurs réunions. L'action, la plus souvent citée est le Mode Opératoire, puis le partenariat avec Fibois 38. Les visites et formations sont également bien présentes, ainsi que le travail de concertation réalisé par la CFT. Puis, le Plan d'Approvisionnement Territoriale est mentionné par 7 personnes interrogées, c'est une action qui a beaucoup mobilisé. L'action liée à la thématique du peuplier est revenue assez souvent, c'est une action très récente, aux multiples enjeux (économiques, environnementaux, sociaux). Le partenariat avec le CRPF est cité seulement par 6 personnes, alors que c'est une action importante. Les thématiques sur lesquelles travaille le CRPF expliquent certainement ce résultat (thématique foncière et de gestion forestière à destination des propriétaires privés : action peu visible par les autres acteurs).

A contrario, le travail de fond mené par la CFT, sur la prise en compte des enjeux forestiers dans les politiques territoriales (notamment PCAET, Bois Energie, PLUI, Installation d'entreprise, Programme Régionaux et Départementaux) n'est pratiquement pas citée. Cette action apparaît ainsi comme peu visible par les acteurs. Les actions liées à la communication, sont également quasi inexistantes pour les acteurs enquêtés.

Pour conclure, la connaissance des actions est mitigée, malgré un large panel d'actions évoquées, seules 4 à 5 actions ont été évoquées régulièrement. 2 explications peuvent être émises :

- la participation très moyenne des membres du comité de pilotage, à la réunion de restitution annuelle de l'avancement des actions de la Charte,
- le manque de communication de la CFT auprès de ses partenaires.

III.2. Pertinence, effectivité et efficacité des fiches actions

Chaque fiche action est évaluée sur sa pertinence, son effectivité (quelles réalisations ?) et son efficacité.

25 actions sont référencées (sans prendre en compte le volet A). 13 actions peuvent être considérées comme réalisées car un travail a été lancé ou mené. Mais seulement 6 actions sont jugées efficaces par les acteurs. Les actions jugées efficaces sont celles qui ont abouties à une production matérielle (PAT, Mode Opérateur, Cartographie) ou ont fait l'objet d'un conventionnement et donc facilement évaluables. Ces actions font essentiellement partie du Volet D « Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées » et du volet E « Développer une gestion forestière durable ». Ainsi, le volet E, D et C, sont les trois volets où l'efficacité est la meilleure.

Pour permettre une vision globale, un code couleur a été mis en place afin de caractériser les différents critères de pertinence, d'efficacité et d'action à poursuivre.

-  pertinent, efficace, à poursuivre
-  moyennement pertinent, moyennement efficace, moyennement à poursuivre
-  peu pertinent, peu efficace, à ne pas poursuivre

Ces appréciations qualitatives restent néanmoins indicatives et soumises à discussion.

III.2.1. Pertinence, effectivité et efficacité de la fiche action A : animer la Charte Forestière

Rappel de l'enjeu : organisation de la concertation et du lien entre les acteurs du territoire à travers les problématiques de la forêt et de la filière bois ;

⇒ ***Rappel du contenu de la fiche action A***

A	Animer et évaluer la charte forestière
A1	1- Animer et mettre en œuvre le programme d'actions de la charte forestière
A2	2- Représenter, promouvoir, communiquer sur les actions et réalisations du territoire
A3	3- Participer et mutualiser l'information, dans les réseaux des territoires forestiers
A4	4- Évaluer les actions de la charte auprès des partenaires et suivre les indicateurs

Concernant la gouvernance de la Charte, il convient de rappeler qu'elle s'organise autour de 3 instances :

⇒ **La Conférence**, composée de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants désignés en leur sein par chacun des EPCI membres. La conférence se réunit aussi souvent que nécessaire. La conférence est chargée de déterminer et de suivre qualitativement et quantitativement l'emploi des moyens mutualisés. Elle suit les dépenses et les recettes et vérifie leur bonne imputation aux EPCI membres. Elle formalise ces décisions sous forme de délibérations.

⇒ **Le Comité de pilotage**, la conférence crée un comité de pilotage de la charte forestière auquel sont invités à participer les propriétaires forestiers, leurs mandataires ou leurs organisations représentatives, les professionnels de l'exploitation forestière ou leurs organisations représentatives, des représentants des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt et des associations de protection de l'environnement ainsi que des collectivités territoriales concernées. Il est convoqué au minimum une fois l'an. L'avis du comité de pilotage est recueilli sur les orientations et sur le programme d'actions ainsi que sur les projets de mise à jour. Il est tenu informé de la suite donnée à ce programme d'actions et sur les évaluations qui en sont faites. Il peut proposer de nouvelles actions.

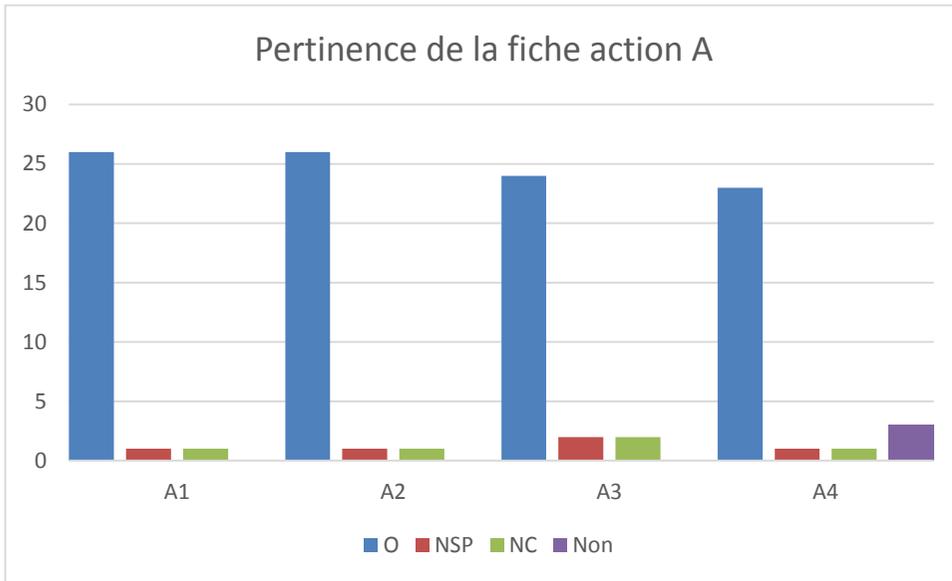
⇒ **Le Comité de Suivi**, il est composé d'au-moins un représentant de chaque EPCI, d'un représentant du Conseil Régional et un représentant du Conseil Départemental. Il est constitué d'élus ou de leur représentant technique. D'autres personnes peuvent être conviées ponctuellement si l'ordre du jour l'exige. Sa fonction est de préparer les travaux de la conférence en faisant émerger les préoccupations issues des EPCI, de suivre le travail d'animation de la charte, de recenser les points utiles à l'élaboration de l'ordre du jour des conférences.

III.2.1 Pertinence de l'objectif stratégique et de la fiche Action A : animer la Charte Forestière

⇒ ***Pertinence de l'objectif stratégique***

Tous les acteurs interrogés, estiment que l'objectif A est pertinent et que le rôle de l'animateur est indispensable pour faire vivre une charte et créer du lien entre les différents acteurs.

⇒ ***Pertinence de la fiche action***



La majorité des personnes enquêtées **s'accordent sur la pertinence des actions du volet A.**

Une remarque principale est mise en avant par 3 acteurs interrogés, concernant l'action A4 : elle est redondante avec l'action A1 (le mot évaluation apparaît dans les 2 actions).

III.2.2. Effectivité et efficacité de la fiche action

Effectivité du Volet A		
	Gouvernance	Communication
2014	<ul style="list-style-type: none"> - 1 COPIL, - 2 CS, - 1 Conférence • Taux de participation à la Conférence : 100% • Taux de participation au CS : 69% • Taux de participation au COPIL: 42% 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail préparatoire à la réalisation d'une plaquette (définition du projet, consultation)
2015	<ul style="list-style-type: none"> - 0 COPIL, - 3 CS, - 1 Conférence • Taux de participation à la Conférence : 110% • Taux de participation au CS : 52% 	<ul style="list-style-type: none"> - création d'un logo et d'une plaquette - Diffusion d'un « Point Forêt » sur la réglementation des coupes - Construction d'un site internet (mise en ligne en 03/16) - Rédaction d'articles (9 articles parus connus en 2014/2015, article généraux sur la Charte)
2016	<ul style="list-style-type: none"> - 1 COPIL, - 2 CS, - 2 Conférence • Taux de participation à la Conférence : 75% • Taux de participation au CS : 59% • Taux de participation au COPIL : 56% 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en ligne du site internet de la Charte Forestière en avril 2016 (3 172 visites depuis le mois d'avril) ; - 1 réunion de prise en main du site internet ; - Diffusion d'un « Point forêt » sur le défrichement, à destination des communes pour diffusion par l'intermédiaire des bulletins municipaux et/ou intercommunaux ; - Parution d'articles (au moins 4) dans la presse locale, les bulletins municipaux et intercommunaux, et les lettres d'information et sites internet des partenaires.
2017	<ul style="list-style-type: none"> - 1 COPIL, - 2 CS, - 2 Conférence • Taux de participation à la Conférence : 62,5% • Taux de participation au CS : 62,5% • Taux de participation au COPIL : 41% 	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation du site internet de la Charte Forestière : - Initiation de la création d'un formulaire de déclaration de chantier en ligne sur le site internet de la charte forestière, - Parution d'articles dans la presse locale, les bulletins municipaux et intercommunaux, et les lettres d'information et sites internet des partenaires (COFOR 38...) : Réseau des correspondants forêt, PAT, voirie forestière, lancement du Mode Opérateur, Journée Régionale sur le foncier forestier
2018	<ul style="list-style-type: none"> - 1 COPIL, - 2 CS, - 2 Conférence • Taux de participation à la Conférence : 62,5% • Taux de participation au CS : 62,5% • Taux de participation au COPIL : 41% 	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation du site internet de la Charte Forestière et activation du formulaire de déclaration de chantier en ligne sur le site internet de la charte forestière, - Diffusion, en fin d'année 2018 auprès des communes du territoire de la Charte, d'un point forêt sur la mise en œuvre du Mode Opérateur pour l'utilisation des chemins ruraux lors de l'exploitation forestière, Parution d'articles dans la presse locale et les sites internet des partenaires (FIBOIS 38) : lancement du Mode Opérateur, Visite d'un chantier forestier pour le grand public.
2019	<ul style="list-style-type: none"> - 2 COPIL, - 3 CS, - 1 Conférence • Taux de participation à la Conférence : % • Taux de participation au CS : % • Taux de participation au COPIL 1% 	<p>En cours</p>

Effectivité de la ficha action A

Animation transversale : développement du réseau / représenter / promouvoir

2014	<ul style="list-style-type: none"> ○ Préparation de la signature officielle de la Charte ○ Préparation des actions et recherche de financement
2015	<p>Création du réseau des correspondants forêt communaux : 31 communes représentées au 31 décembre 2015 (36 %).</p> <p>Autres réunions hors projets spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation Commission/COPIL PSADER + rencontre animateurs PSADER = 9 ○ Rencontres animateurs Chambaran et Bas-Dauphiné Bonnevaux = 4 ○ Rencontres partenaires : 8 ○ Présentation CFT à l'extérieur/participation autres réunions (réseau, colloques...) = 8
2016	<p>Réseaux correspondants forêts</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 31 communes représentées au mois de mars 2016 → 53 en décembre 2016 après relance ; ○ <u>9 mars 2016</u> : 1^{ère} réunion du réseau des correspondants forêt communaux pour une prise de contact, une présentation des actions de la Charte Forestière et du rôle des correspondants dans ses actions = 17 participants sur les 31 communes (mars) ; ○ Invitation et participation des correspondants forêt à 1 formation « élus » en septembre 2016 et à plusieurs réunion de la Charte Forestière dont : ○ Réunion sur la réglementation des chantiers forestiers le 24 novembre 2016, à destination des correspondants forêt ET des professionnels de la filière, dans le cadre de l'initiation de la mise en place du mode opératoire pour l'utilisation des chemins ruraux lors de l'exploitation forestière. <p>Assemblée Générale de l'Association des Communes Forestières de l'Isère organisée le 17 septembre 2016 à Châtonnay :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de la Charte Forestière et des enjeux d'une gestion forestière sur le territoire. <p>Forêt et documents d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Implication dans l'élaboration du PLUi de Bièvre Isère Communauté : rencontre avec le directeur du service urbanisme et participation à 2 ateliers sur la prise en compte de la Forêt et de la Trame Verte et Bleue
2017	<p>Réseau des correspondants forêt communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 31 communes représentées au mois de mars 2016 → 53 en décembre 2016 après relance → 62 en décembre 2017 ; ○ Invitation et participation des correspondants forêts à une formation sur la voirie forestière en avril 2017 et à plusieurs réunion de la Charte Forestière dont : ○ Visite de chantier et lancement du Mode Opératoire pour l'utilisation des chemins ruraux lors de l'exploitation forestière, le 18 octobre 2017 (voir Axe D ci-après). ○ Présentation du réseau des correspondants forêt en commission Environnement de la CC du Pays Roussillonnais le 30 mai 2017, à Saint Maurice l'Exil. L'objectif était de communiquer sur l'existence du réseau et de mobiliser les communes n'ayant pas encore identifié de correspondant. <p>Forêt et documents d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Implication dans l'élaboration des PLUi de Bièvre Isère Communauté : ○ Identification et recensement, par l'intermédiaire d'un stage de 4 semaines, des arbres remarquables du territoire se situant à l'intérieur des massifs (ceux à l'extérieur étant déjà identifiés), de manière à apporter des éléments supplémentaires aux élus du territoire dans leur prise en compte.

<p>2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation, en partenariat avec CREABOIS, l'interprofession du Bois de l'Isère, et le Département de l'Isère, d'un atelier avec des transporteurs de bois rond du territoire. Objectif : identifier les voiries à enjeu (desserte les plus empruntées) en matière de transport de bois rond de manière à éviter, dans le cadre des PLUi, de créer des points noirs et zones de frein. Travail cartographique à développer. Cette réunion a été couplée au travail de réalisation du Schéma Départemental d'accès à la ressource forestière mené par le Département de l'Isère, également présent. ○ 2 réunions d'échanges avec le service urbanisme de Bièvre Isère Communauté, l'AURG et le cabinet Arche 5. ○ Réalisation d'un support argumentaire et de présentation des EBC. Outil utilisé par le bureau d'étude pour sensibiliser les élus à une utilisation adéquate et raisonnée de l'EBC. ○ Sensibilisation à la prise en compte de la forêt/filière bois dans les documents d'urbanisme auprès de la CC du Pays Roussillonnais : rencontre de la responsable du service Urbanisme. ○ Rencontre avec la commune d'Assieu et le Département de l'Isère concernant la réglementation des boisements.
<p>2018</p>	<p>Autres réunions hors projets spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontres animateurs Chambaran et Bas-Dauphiné Bonnevaux = 6 dont préparation actions communes vidéo ○ Rencontres partenaires et porteurs de projets (hors desserte et foncier) = 13 ○ (Re)Présentation CFT à l'extérieur/participation autres réunions (réseau, colloques, AG, massif...) = 4 (AG de FIBOIS 38, Prix Régional Construction Bois, réunion de terrain sur la récolte du bois et la ressource en eau organisée par Fibois 38, réunion téléphonique préparation événement bois énergie sur Bièvre Isère). ○ Formations suivies par l'animateur = 1 (atelier OFPI sur le foncier forestier) <p>Réunions de fonctionnement interne, de service, Commission pôle DD, préparations gouvernance... = 20 réunions comprenant entre-autre l'ensemble des rencontres entre l'animatrice de la Charte Forestière (arrivée en mai 2018) et les différents partenaires afin de faire un point sur les actions.</p>
<p>2019</p>	<p>En cours</p>

⇒ **Synthèse de l'effectivité de la fiche action**

Il faut noter préalablement que l'animateur est arrivé en juillet 2014, cette année est une année difficilement évaluable. Les actions qui ont été menées relèvent de l'animation des instances de gouvernance, la préparation d'actions, la recherche de financement, la réalisation de la plaquette de communication et la préparation à la signature officielle de la Charte.

Le travail d'animation, en vue de créer du lien et d'impliquer les acteurs, a été important et satisfaisant. Les instances de gouvernance de la Charte ont été mobilisées régulièrement pendant les 6 ans. Des partenariats ont été créés (COFOR, ONF, CRPF, Fibois38, associations locales), des liens ont été construits avec les EPCI et les élus du territoire, un réseau de correspondants forêts est né. Les enjeux forestiers ont progressivement eu plus de visibilité sur le territoire.

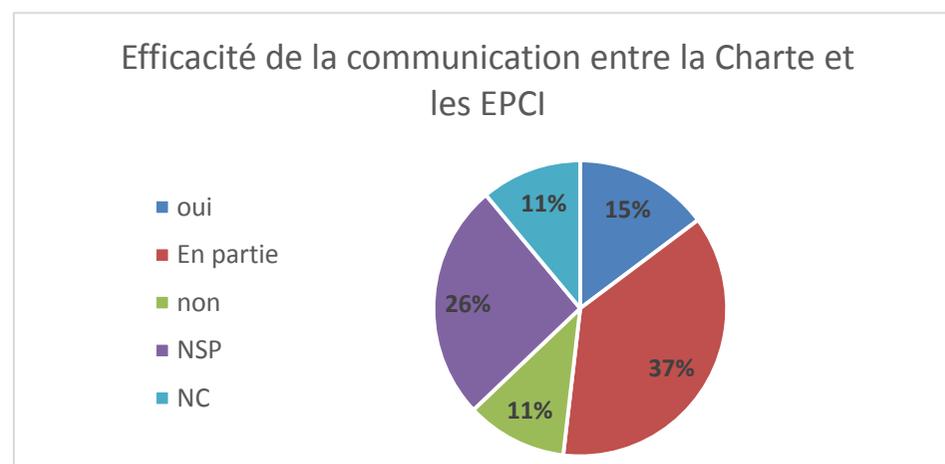
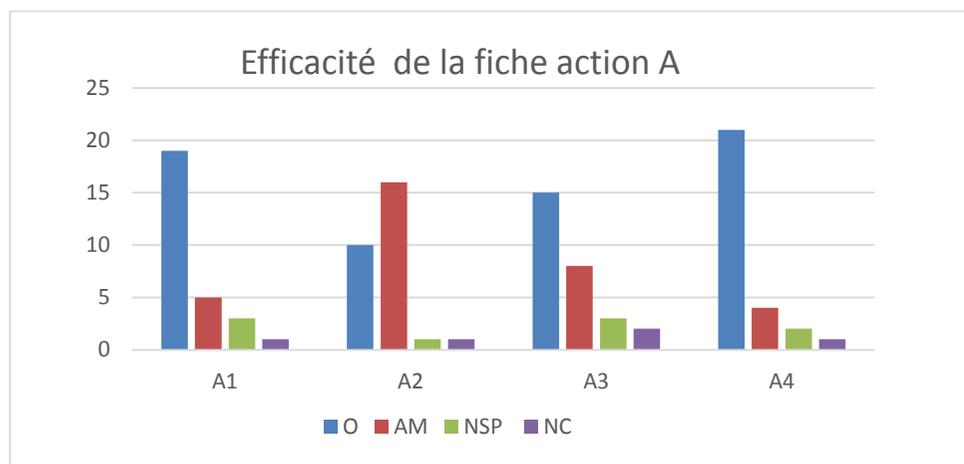
La communication a fait l'objet d'un important travail au début du programme, avec la construction d'un site internet, d'un logo et la réalisation d'une plaquette. Ce travail indispensable a permis d'identifier la CFT. Des articles sont parus également régulièrement, pendant les 6 ans.

Toutefois, la communication a perdu de son intensité à partir de 2017, la parution d'articles et la mise à jour du site internet ont été les actions principales à avoir été réalisées.

⇒ **Concernant le bilan financier :**

- 5849 EUR ont été consacré à la communication, cette dépense comprend : la création du site internet, de la plaquette et l'hébergement du site.
- 288 EUR, ont été consacré à l'adhésion à Cap Rural, pour intégrer un réseau régional d'animateurs de stratégies forestières.
- 202 867,75 euros pour le poste d'animation (ne comprenant pas les dépenses de fournitures, matériels et déplacements), ce poste est subventionné à 80%, soit 162 294 EUR. Il reste à la charge des EPCI 40 573 EUR sur 6 ans (soit environ 6700 EUR par an).

⇒ **Efficacité et cohérence interne**



Les actions A1, A3 et A4 sont jugées efficaces par la majorité des acteurs interrogés, les résultats de l'animation sont plutôt bons et ont permis de répondre aux enjeux de ce volet.

L'action A1 et A4 peuvent être regroupée et précisée, pour plus de cohérence interne.

L'action 2 est jugée, quant à elle, majoritairement inefficace. Ce constat est renforcé par les réponses apportées à la question complémentaires concernant l'efficacité de la communication entre la Charte et les EPCI. En effet, 37% des acteurs ont estimé qu'elle est *en partie* efficace et 11% qu'elle était inefficace. Tous les acteurs s'accorde sur le fait que la Charte, n'est globalement pas assez connue du public mais également des propriétaires privés.

Trois questions se posent alors : est-ce que l'animateur de la Charte bénéficie de suffisamment de temps pour mettre en œuvre une communication efficace, alors que d'autres actions doivent être menées ? Les outils créés sont –ils devenus moins visibles au fil du temps et il y a un besoin de travailler sur de nouveaux outils ? Est-ce que la communication doit être une priorité et des moyens plus importants doivent ainsi être déployés dans le prochain programme ?

⇒ ***Pistes d'actions à mener (issues des entretiens)***

- Réalisation d'un bulletin de la charte à insérer dans les bulletins communaux et intercommunaux, et/ou articles réguliers sur la charte dans les bulletins intercommunaux.
- Relais des actions par les Office de Tourisme (OT) et faire des mailings réguliers aux partenaires.
- Réalisation de panneaux / kakémonos / affiches présentant des données du territoire, comme celles issues du PAT, présenter les différents usages de la forêt et rendre visible le travail des exploitants forestiers.
- Exposition tournante dans les mairies présentant des informations sur les territoires dont des informations liées à la biodiversité, en vue d'intéresser les élus.
- Rendre visible la Charte Forestière dans des évènements.
- Participation à la journée internationale de la forêt.

III.3. Pertinence, effectivité et efficacité de la fiche Action B : développer, gérer les usages dans la concertation

⇒ **Rappel du contenu de la fiche action**

Rappel de l'enjeu : œuvrer pour une fréquentation des massifs forestiers compatible avec les aspects environnementaux et productifs.

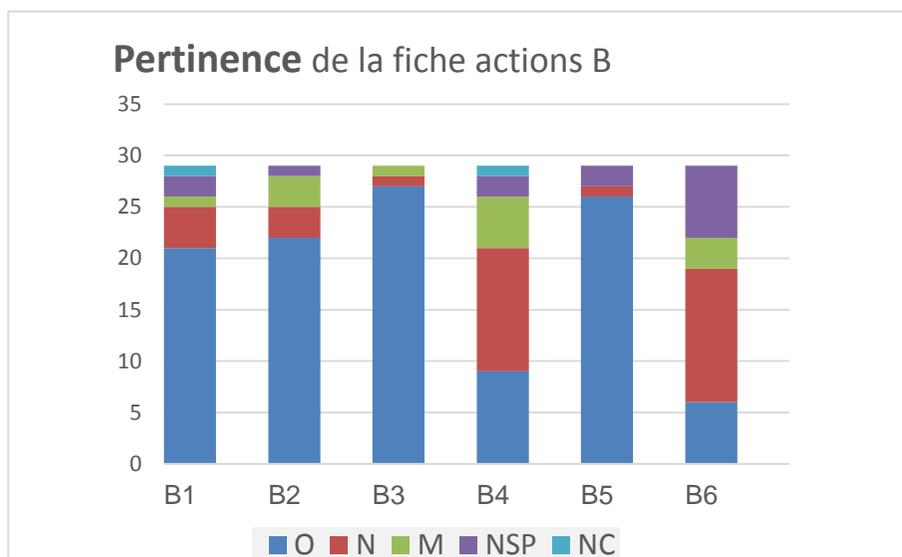
B	Développer l'accueil, gérer les usages dans la concertation
B1	Organiser et limiter les accès aux massifs forestiers notamment les cœurs de massif
B2	Informers sur les pratiques et leur réglementation notamment l'information sur les pratiques de chasse
B3	Sensibilisation aux usages
B4	Organiser l'accueil et les activités de loisir dans des zones spécifiques
B5	Coordonner les actions de communication entre les 5 EPCI et les acteurs sur le territoire
B6	Établir des liens de collaboration avec les Agglomérations notamment les services qui s'occupent des problématiques de fréquentation périurbaine.

III.3.1. Pertinence de l'objectif stratégique B et de ses actions

⇒ **Pertinence de l'objectif stratégique**

L'ensemble des acteurs juge cet objectif pertinent par rapport au besoin du massif. 4 personnes notent, qu'il est plus important de gérer les usages plutôt que les développer.

⇒ **Pertinence de la fiche action**



La majorité des personnes enquêtées **s'accordent sur la pertinence des actions B1-B2 B3 et B5**. L'action B5 n'est pas claire pour les acteurs, elle mériterait d'être précisée.

L'action B4 n'est pas pertinente pour une petite majorité d'acteurs rencontrés elle suscite des interrogations et donc des incertitudes.

Trois remarques sont revenues ainsi régulièrement par les acteurs :

1. est-ce le rôle d'une charte ?
2. la concentration n'est pas une solution,
3. est-ce qu'il y a un réel besoin ?

L'action B6 par contre, ne semble pas pertinente pour la majorité des personnes enquêtées. Ca n'est pas une action prioritaire et la population extérieure au territoire, ne semble pas être très présente. Seule 2 acteurs rencontrés, ont soulignés des conflits ou des conflits à venir avec la population voisine au territoire.

III.3.2. Effectivité et efficacité de l'objectif stratégique B et de ses actions

		Effectivité de l'objectif stratégique B	Efficacité	
			Résultats des enquêtes	Tendance générale
Organiser et limiter les accès aux massifs forestiers	Aucune action n'at été initiée ou coordonnée par la Charte Forestière. Ponctuellement, des communes ont pris des arrêtés pour limiter les accès aux véhicules motorisés dans leurs massifs.		<p>Legend: O (blue), N (red), M (green), NSP (purple)</p> <p>Data: O=1, N=19, M=3, NSP=4</p>	
Informier sur les pratiques et leur réglementation, notamment l'information sur les pratiques et dates de chasse	<p>Deux points forêts ont été réalisés : un sur <i>la réglementation des coupes</i> et l'autre sur <i>le défrichage</i>. Ils ont été transmis à l'ensemble des communes du territoire de la Charte. Ces points info forêts, pouvaient être relayés dans les bulletins communaux, pour informer le public. <u>Toutefois, la Charte ne peut pas quantifier, le nombre de commune ayant relayé ces points forêts dans leur communication interne, car il n'y a pas de suivi.</u></p> <p>Après plusieurs échanges avec la Fédération de Chasse, la transmission des informations concernant les dates de chasse, a été estimée plutôt du rôle de la Fédération. Un outil vient d'être créé par la structure.</p>		<p>Legend: O (blue), N (red), M (green), NSP (purple)</p> <p>Data: O=4, N=17, M=3, NSP=5</p>	
Sensibilisation aux usages	<ul style="list-style-type: none"> 2 visites ont été organisées en 2018 pour le grand-public en partenariat avec Fibois 38: <ul style="list-style-type: none"> - 1 visite d'entreprises qui a regroupé une dizaine de personne, - 1 visite d'un chantier forestier qui a regroupé une soixantaine de personne. Organisation d'une concertation près de Vienne, autour d'une coupe rase de châtaignier mal comprise par les riverains. 2019 : Création d'une vidéo sur le multi-usage en forêt (action en cours). <p>A noter qu'il y a eu la volonté de la part de la CFT (2 réunions de travail) d'organiser une conférence sur la multifonctionnalité en forêt avec une association locale, mais cette action n'a jamais pu aboutir.</p>		<p>Legend: O (blue), N (red), M (green), NSP (purple)</p> <p>Data: O=12, N=2, M=7, NSP=8</p>	
Organiser l'accueil et les activités de loisir dans des zones spécifiques	Aucune action n'a été réalisée ou engagée.		<p>Legend: O (blue), N (red), M (green), NSP (purple), NC (cyan)</p> <p>Data: O=1, N=20, M=3, NSP=3, NC=1</p>	
Coordonner les actions de communication entre les EPCI et les acteurs sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> 2 articles ont été transmis aux EPCI pour une parution dans les Bulletins Intercommunaux notamment en 2015. Des articles dans les bulletins municipaux sont également parus suivant les dires d'élus communaux mais cette donnée n'est que qualitative et non vérifiable (il n'y a pas de données chiffrées car les communes ne font pas remontées systématiquement à la Charte les articles parus). 		<p>Legend: O (blue), N (red), M (green), NSP (purple), NC (cyan)</p> <p>Data: O=15, N=3, M=5, NSP=5, NC=1</p>	
Établir des liens de collaboration avec les Agglomérations	Aucune action n'a été réalisée ou engagée.		<p>Legend: N (orange), M (grey), NSP (purple), NC (cyan)</p> <p>Data: N=17, M=1, NSP=10, NC=1</p>	

⇒ Synthèse de l'effectivité et l'efficacité

Le résultat des actions réalisées pour l'objectif B, est moyen : 3 actions sur 6 n'ont pas été réalisées. Concernant les actions réalisées :

- l'action B3 a des résultats plutôt satisfaisant avec des actions concrètes qui ont été réalisées, mais l'efficacité est jugée moyenne.
- L'action B2 A des résultats plutôt faibles et l'efficacité est jugée mauvaise : 2 points forêts ont été réalisés en 6 ans.
- L'action B5, est très difficile à évaluer : peu de données apparaissent dans les bilans, de plus, le contenu de l'action est très flou. Toutefois, elle est jugée efficace. Les acteurs estiment donc, que les liens entre la Charte et les EPCI sont plutôt bons. Il faut noter néanmoins, que les informations de la Charte qui pourraient être relayées en partie par les sites internet des EPCI, est très difficile à mettre en place, à ce jour.

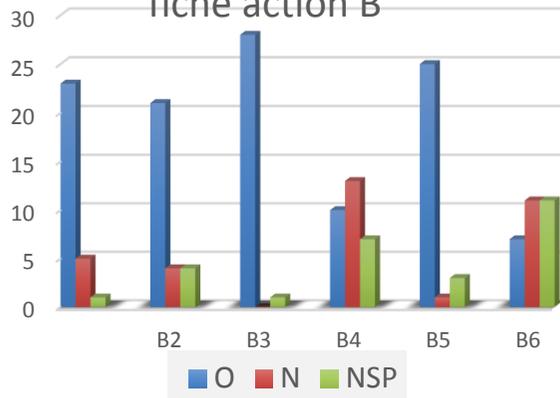
Globalement, ce volet a été un des volets les moins travaillé, les objectifs ne sont pas atteints. Il faut souligner à ce titre, que 2 actions (B1 et B4) sont à priori, des actions plutôt de grande ampleur nécessitant des moyens et des actions qui ne sont pas expliciter clairement dans le programme. L'action B6, est quant à elle, très nébuleuse.

Concernant le bilan financier :

- 4 700 euros ont été consacrés à ce volet, comprenant la réalisation de la vidéo et les jours consacrés par Fibois38 à la mise en œuvre d'action.

III.3.3. Poursuite des actions, cohérence interne

Actions à poursuivre de la
fiche action B



L'action B1 est à poursuivre pour la majorité des personnes interrogées, mais doit être toutefois réécrite. Il faut plutôt s'orienter sur de l'organisation ou de la gestion des accès plutôt que sur de la limitation (seules 4 interrogés souhaitent un développement de la limitation des accès avec des contrôles). Il est de plus nécessaire de réfléchir cette action à une échelle cohérente (plusieurs communes), car les chemins ne s'arrêtent pas en limites communales.

Les personnes qui ne souhaitent pas poursuivre cette action, indiquent que ça n'est pas le rôle d'une charte.

L'action B2 est à poursuivre mais doit également être redéfinie : pour quel public cette action est intégrée (élus, grand public) ? De quelles réglementations parle-t-on ?

De plus concernant la Chasse, la CFT doit plutôt se positionner comme relais d'information.

L'action B3 est une action importante pour la quasi-totalité des acteurs (seule une personne ne se prononce pas) et elle doit être renforcée. Cette action devra travailler sur la mise en œuvre d'outils de communication efficaces. Il a également été souligné ? que l'action B3 et B2 pourraient être 2 actions à regrouper.

A la vue des interrogations suscitées, **l'action B4 mérite plus de réflexion quant à son intégration dans le prochain programme d'actions.**

L'action B5 doit également se poursuivre pour une grande majorité des acteurs mais le contenu doit être précisé. La Charte Forestière doit plutôt être un relais de communication auprès des EPCI. En terme de cohérence cette action devrait être plutôt intégrée dans le volet A.

L'action B6 n'est pas pertinente pour la majorité des acteurs, il est logique qu'elle ressorte comme n'étant pas à poursuivre dans le prochain programme d'actions.

⇒ **Tableau récapitulatif**

B	Développer l'accueil, gérer les usages dans la concertation	Pertinence	Efficacité	Action à poursuivre
B1	Organiser et limiter les accès aux massifs forestiers notamment les cœurs de massif	Blue	Red	Blue
B2	Informier sur les pratiques et leur réglementation notamment l'information sur les pratiques de chasse	Blue	Red	Blue
B3	Sensibilisation aux usages	Blue	Yellow	Blue
B4	Organiser l'accueil et les activités de loisir dans des zones spécifiques	Yellow	Red	Yellow
B5	Coordonner les actions de communication entre les 5 EPCI et les acteurs sur le territoire	Blue	Blue	Blue
B6	Établir des liens de collaboration avec les Agglomérations notamment les services qui s'occupent des problématiques de fréquentation périurbaine.	Red	Red	Red

⇒ **Pistes d'actions à mener (issues des entretiens)**

Action B1 : pour réaliser cette action, il faudrait s'appuyer sur la cartographie des chemins ruraux pour avoir une politique cohérente, à l'échelle de petits massifs.

Action B2 : la CFT doit être un relais de l'application *jour de chasse* sur le site internet et afficher un lien et un logo.

Action B3 :

- sensibiliser les scolaires et le grand public prioritairement.
- Poursuivre les visites de chantiers.
- Promouvoir la création d'un sentier pédagogique.

Action B4 :

- Sensibiliser les EPCI à cette question.
- Action à porter à plusieurs structures : trame verte et bleu, SCOT, communes, EPCI.
- Une action ponctuelle : 1 porteur avec 1 ou 2 spots de loisirs.

III.4. Pertinence, effectivité et efficacité de la fiche Action C : une ressource connue, accessible et gérer durablement

⇒ Rappel du contenu de la fiche action C

Rappel de l'enjeu : - disposer d'un diagnostic actualisé de la filière bois,
- développer une desserte forestière adaptée aux besoins de l'exploitation mécanisée.

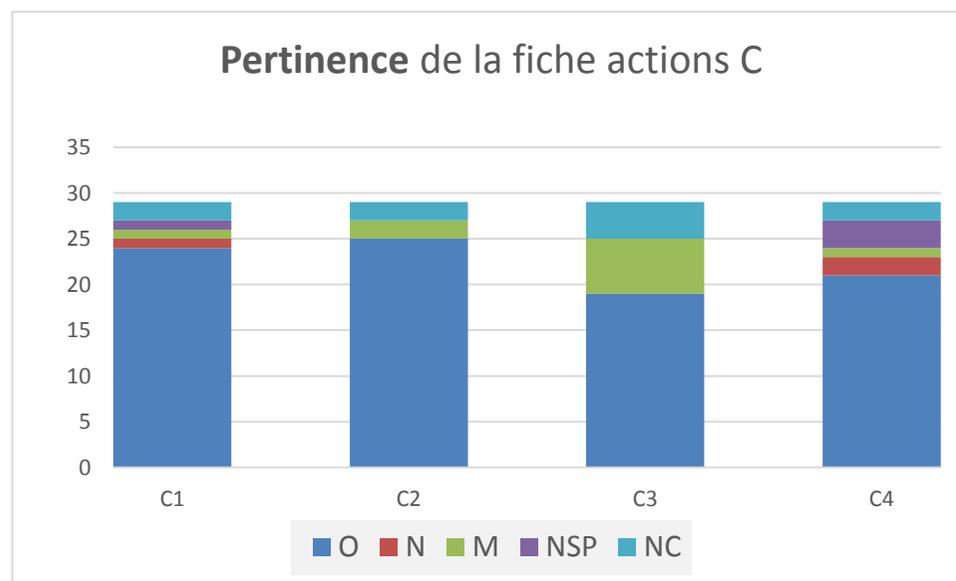
C	Une ressource connue, accessible et gérée durablement
C1	Cartographier les zones sous exploitées ou à fort potentiel. Actualiser l'information sur les besoins des entreprises
C2	Cartographie de l'état de la desserte et identification des points noirs (cf C1)
C3	Animation sur les secteurs à enjeux prioritaires
C4	Mise en place des schémas de desserte sur des petits massifs à l'échelle des EPCI en prenant en compte les rivières et les étangs.

III.4.1. Pertinence de l'objectif stratégique C et de ses actions

⇒ Pertinence de l'objectif stratégique

L'ensemble des acteurs rencontrés juge cet objectif pertinent par rapport aux besoins du massif.

⇒ Pertinence de la fiche action



D'une façon générale ce volet et l'ensemble de ses actions semblent pertinentes pour la majorité des acteurs.

La desserte forestière ainsi que la connaissance de la ressource, sont des enjeux importants pour permettre une exploitation forestière de qualité. Quelques acteurs, ont souligné que cet enjeu est en relation direct avec la problématique du morcellement du foncier forestier. Travailler sur une bonne desserte, nécessite de regrouper des parcelles et de connaître leurs propriétaires.

III.4.2. Effectivité et efficacité de la fiche action

	Effectivité du Volet C	Efficacité	
		Résultats des enquêtes	Tendance générale
Cartographier les zones sous exploitées ou à fort potentiel. Actualiser l'information sur les besoins des entreprises	<p>2016 : Analyse de la filière bois du territoire et accompagnements des professionnels par FIBOIS 38.</p> <p>2015 – 2016 : réalisation du PAT (7 réunions en Copil et réunions techniques).</p>		
Cartographie de l'état de la desserte et identification des points noirs (cf C1)	<p>2018 : réalisation de cartographie des chemins ruraux sur 17 communes (la totalité des communes volontaires).</p>		
Animation sur les secteurs à enjeux prioritaires	<p>2015</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 routes forestières : Chatonnay et Commelle (desserte publique) <p>2016-2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ornacieux, en attente (desserte privé) • Arzay, en attente car difficulté pour trouver des solutions d'entrée de desserte (desserte privé) • Le Mottier : accord de subvention, en attente de travaux (desserte privé) • Saint-Julien-de-l'Herms : accord de subvention été 2019 (desserte privé) • Cour-et-Buis : projet démarré en 2017 et réalisée en 2018 (100 m et 25ha desservi) • Les Côtes d'Arej et Moissieu-sur-Dolon, desserte publique 		
Mise en place des schémas de desserte sur des petits massifs à l'échelle des EPCI en prenant en compte les rivières et les étangs.	<p>Aucune action n'a été initiée ou réalisée.</p>		

⇒ Synthèse de l'effectivité et l'efficacité

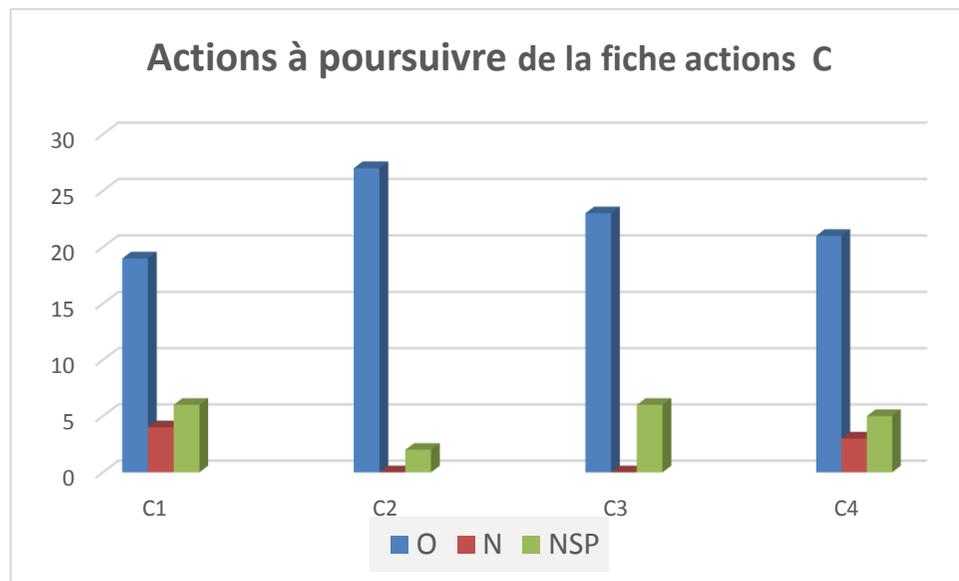
L'effectivité sur cet enjeu est bonne. Elle est quantifiable. Les actions C1 et C2 sont réalisées en totalité. L'action C3 a été réalisée partiellement, car certains projets ont été retardés, du fait de contraintes financières. L'objectif lié à la connaissance de la ressource et de la filière est donc complètement

atteint. L'objectif lié au développement d'une desserte adaptée peut être amélioré mais des réalisations ont eu lieu. L'efficacité des actions (plutôt bonne pour la C1 et C2 et moyenne pour la C3) confirme ces résultats. Seule une action sur les 4 n'a pas été réalisée, elle est donc inefficace.

⇒ **Concernant le bilan financier :**

39 202,66 EUR ont été consacré à la réalisation du PAT, (subventionné à 80% soit 7 840 EUR d'autofinancement) et 3 600 EUR pour la rémunération du stagiaire pour la réalisation d'une cartographie des chemins ruraux.

III.4.3. Poursuite des actions, cohérence interne



Pour la majorité des acteurs, les actions du volet C sont à poursuivre.

L'action C1 (réalisation du Plan d'Approvisionnement Territorial), recueille des avis un peu plus divergeant quant à sa poursuite car c'est une action qui a été réalisée. **En effet, la question de l'utilisation des données du PAT et de leurs actualisations a souvent été posée.** Si cette action est reconduite, elle devra prendre en compte ses deux éléments.

Pour l'action C2, les acteurs estiment que c'est une action importante et qu'il sera nécessaire de généraliser la cartographie des chemins ruraux réalisée sur 17 communes du territoire, à l'ensemble des communes. Un suivi est également à mettre en place.

L'action C3, est également une action importante pour la majorité des acteurs. La création de dessertes forestières nécessite une animation, qui se heurte à la problématique foncière. C'est une action qui aura des impacts sur le long terme, donc qui est nécessairement à poursuivre.

L'action C4 est à reconduire également pour une majorité d'acteurs, car elle permet notamment d'identifier les cours d'eau, donnée jugée utile. La question de l'échelle a été posée, et 2 acteurs ont cités l'échelle intercommunale comme pertinente, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un PLUI.

⇒ **Tableau récapitulatif**

C	Une ressource connue, accessible et gérée durablement	Pertinence	Efficacité	Action à poursuivre
C1	Cartographier les zones sous exploitées ou à fort potentiel. Actualiser l'information sur les besoins des entreprises			
C2	Cartographie de l'état de la desserte et identification des points noirs (cf C1)			
C3	Animation sur les secteurs à enjeux prioritaires			
C4	Mise en place des schémas de desserte sur des petits massifs à l'échelle des EPCI en prenant en compte les rivières et les étangs.			

⇒ **Pistes d'actions à mener (issue des entretiens)**

Action C1 : appropriation nécessaire des données du PAT par les élus, données PAT à actualiser.

Action C3 : associé la création de desserte aux actions liées au morcellement du foncier forestier / les collectivités doivent acquérir plus de foncier.

Action C4 : Echelle intercommunale intéressante (comme PLUI) et les rivières sont à prendre en compte.

III.5. Pertinence, effectivité et efficacité de la fiche Action D : développer une exploitation durable avec des entreprises engagées

⇒ **Rappel du contenu de la fiche action D**

- Rappel de l'enjeu : - Réduire l'impact des opérations d'exploitation des bois sur l'infrastructure d'accès à la forêt,
 - Encourager l'application des pratiques de gestion durable dans un marché du bois transparent,
 - Approvisionner localement les chaufferies,
 - Sécuriser la demande en bois d'œuvre,
 - Créer un réseau de professionnels engagés.

D	Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées
D1	Identifier la ressource réellement mobilisable à moyen terme action C1
D2	Favoriser le dialogue et la concertation entre les gestionnaires et les exploitants.
D3	Expérimenter l'état des lieux avant et après exploitation des lots forestiers
D4	Actualiser l'annuaire des exploitants élaboré en 2010
D5	Animer un réseau de professionnels : réunions périodiques. Audit, conseil et investissement dans les entreprises de 1 ^{ère} transformation, ETF et 2 ^{nde} transformation
D6	Promouvoir les contrats d'approvisionnement entre acheteurs et vendeurs
D7	Développer le bois énergie et le dialogue entre exploitants et propriétaires. Donner des outils pour l'approvisionnement. Accompagner les fournisseurs professionnels locaux

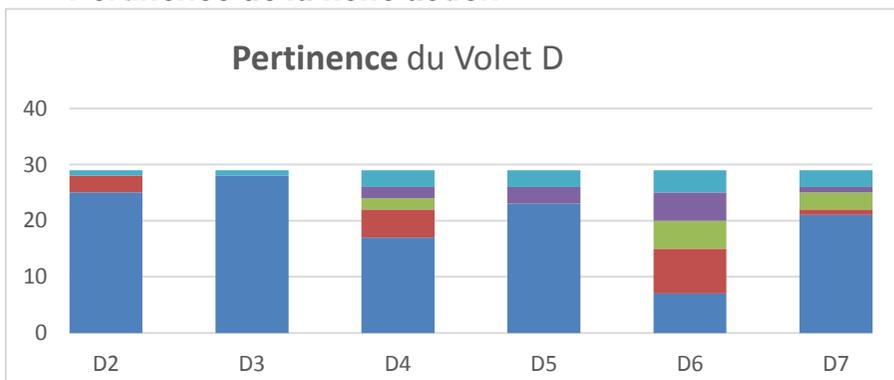
III.5.1. Pertinence de la fiche action D

⇒ **Pertinence de l'objectif stratégique**

L'ensemble des acteurs rencontrés juge cet objectif pertinent par rapport aux besoins du massif. Deux remarques intéressantes ont été soulignées :

1. la valorisation du bois est peu abordée dans cet enjeu, l'aspect exploitation forestière est très prégnant.
2. Le mot filière n'apparaît pas dans ce volet, alors que l'on en parle bien dans ce volet.

⇒ **Pertinence de la fiche action**

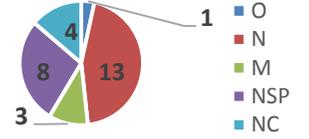


Les actions D2, D3, D5 et D7 sont reconnues majoritairement pertinentes par les acteurs. **L'action D4**, recueille des avis plus variables, car certains acteurs soulignent que le recensement des exploitants forestiers est difficile et que c'est une donnée difficile à mettre à jour et à diffuser. Quelques acteurs se sont également interrogés, sur la légitimité de la Charte à réaliser cette action. En revanche, d'autres acteurs indiquent que c'est une information utile à avoir.

L'action D6, n'est pas une action pertinente pour 8 personnes et moyennement pertinente pour 5 personnes. 7 personnes estiment qu'elle est pertinente. La principale remarque qui a été formulée par les personnes pas ou peu convaincues par cette action, relève de la légitimité ou non de la Charte de promouvoir les contrats d'approvisionnement.

III.5.2. Effectivité et efficacité de la fiche action D

	Effectivité du Volet D	Efficacité	
		Résultats des enquêtes	Tendance générale
Identifier la ressource réellement mobilisable à moyen terme action C1	IDEM C1		
Favoriser le dialogue et la concertation entre les gestionnaires et les exploitants.	Les gestionnaires et exploitants se rencontrent lors de réunions de Copil ou formations. Aucune action ciblée spécifiquement n'a été réalisée.		
Expérimenter l'état des lieux avant et après exploitation des lots forestiers	2017– 2018 : Mise en place et lancement du Mode Opérateur en partenariat avec Fibois38 (1 formation et journée de lancement du mode opérateur) et mise en place d'outils.		
Actualiser l'annuaire des exploitants élaboré en 2010	L'annuaire n'a jamais été finalisé et diffusé.		
Animer un réseau de professionnels : réunions périodiques. Audit, conseil et investissement dans les entreprises de 1 ^{ère} transformation, ETF et 2 ^{nde} transformation	<p>Partenariat avec Fibois 38</p> <p>2015 - 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse du besoin des entreprises du bois. - Organisation d'une réunion d'information sur la réglementation des chantiers d'exploitation forestière à destination des professionnels de la filière et des correspondants forêt, - distribution de trousse de secours et panneaux de chantiers aux professionnels de l'exploitation. - Accompagnement d'un exploitant dans son projet d'installation (3 réunions) / 12 visites d'entreprises. <p>2017 – 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visites d'entreprises (1) et accompagnement concernant 2 certifications, 1 installations, 1 construction, 2 rappels de la réglementation. - Organisation d'une formation relative à la certification Rhône-Alpes Bois Bûches (2 entreprises) et sur la réglementation liées aux chantiers forestiers. - Formation sauveteur secouriste du travail - 1 réunion technique d'information autour de sujets qui concernent le développement des entreprises de bois bûche a été organisée en partenariat avec Fibois38 et FIBRA, sur la vente de bois bûche conditionné, la vente en ligne et la qualité des bois– 10 participants. 		

	<p>- 1 réunion de concertation sur le peuplier.</p> <p>2019 (en cours) :</p> <p>- 1 réunion de travail pour l'organisation d'une conférence</p> <p>- 2 visites d'entreprises / 1 accompagnement dans la recherche d'un terrain pour un agrandissement d'activité sur Villeneuve-de-marc.</p>														
<p>Promouvoir les contrats d'approvisionnement entre acheteurs et vendeurs</p>	<p>Aucune action n'a été réalisée ou initiée.</p>	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Category</th> <th>Value</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>O</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>N</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>M</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>NSP</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>NC</td> <td>4</td> </tr> </tbody> </table>	Category	Value	O	0	N	13	M	3	NSP	8	NC	4	
Category	Value														
O	0														
N	13														
M	3														
NSP	8														
NC	4														
<p>Développer le bois énergie et le dialogue entre exploitants et propriétaires. Donner des outils pour l'approvisionnement. Accompagner les fournisseurs professionnels locaux</p>	<p>- 1 formation sur le bois énergie et une visite d'un chantier bois énergie à destination des élus</p> <p>- Participation aux réunions de travail pour l'élaboration des PCAET de Bièvre Isère Communauté et Entre Bièvre et Rhône.</p>	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Category</th> <th>Value</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>O</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>N</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>M</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>NSP</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>NC</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>	Category	Value	O	8	N	3	M	7	NSP	8	NC	3	
Category	Value														
O	8														
N	3														
M	7														
NSP	8														
NC	3														

⇒ Synthèse de l'effectivité et l'efficacité

Les objectifs sont partiellement atteints :

- **2 actions n'ont pas été réalisées (D4 et D6)**, elles sont donc inefficaces pour les acteurs, les objectifs ne sont pas atteints.
- **2 actions n'ont pas été réalisées en totalité** (favoriser le dialogue entre gestionnaire et exploitant (D2) et l'action D7). Les objectifs liés à l'enjeu *Encourager l'application des pratiques de gestion durable dans un marché du bois transparent* et *Approvisionner localement les chaufferies*, n'est que partiellement atteint.
 Il a été difficile de juger l'efficacité de l'action D2 par les acteurs, car c'est une action dont le contenu et l'objectif manque véritablement de clarté. Certains acteurs ont estimé que le dialogue entre gestionnaires et exploitants est favorisé dans le cadre des instances de la Charte, mais aucune action spécifique n'a été impulsée.
 L'action D7, a recueillie des avis variables en termes d'efficacité. La question du bois énergie suscite beaucoup de réserves de la part des acteurs. Une valorisation exclusive du massif en BE ne semble pas appropriée ; la valorisation du BE est à promouvoir plutôt localement.
- **Les actions D3 et D5 sont plutôt satisfaisantes en termes de résultats.** Ces actions bénéficient d'un partenariat technique, estimé bénéfique par les acteurs.
 L'action D3 est pour l'instant d'une efficacité moyenne pour les acteurs enquêtés, car la mise en place du Mode Opérateur est récente sur le territoire de la Charte et c'est une action qui nécessite beaucoup de communication. L'objectif est partiellement atteint, à savoir, réduire l'impact des opérations d'exploitations des bois sur l'infrastructure d'accès à la forêt.

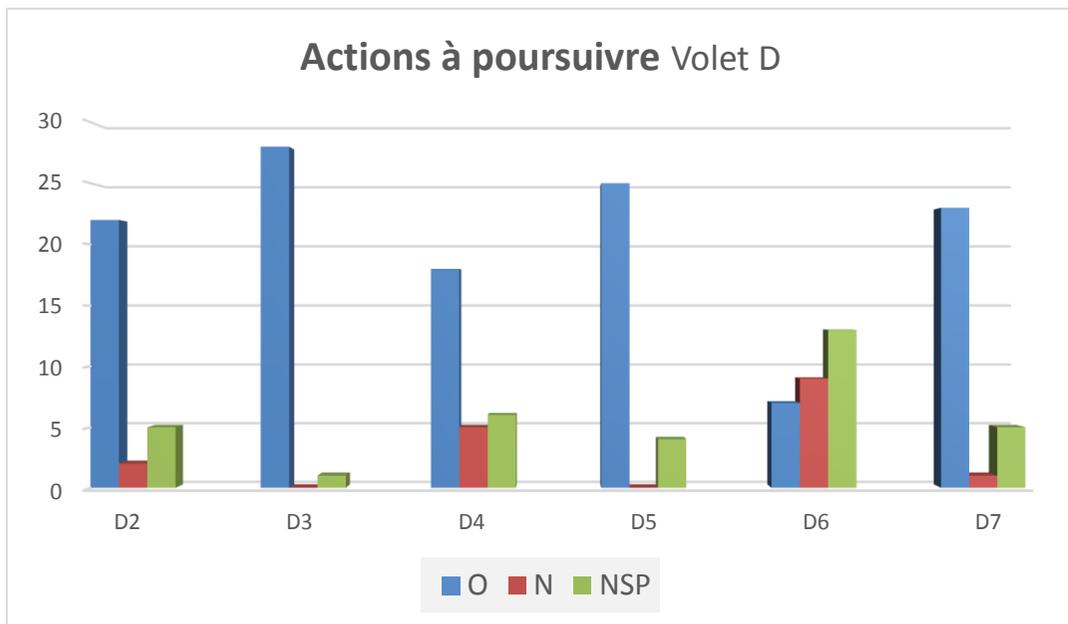
Les objectifs sont atteints pour l'action D5 à savoir, créer un réseau de professionnels engagés. L'efficacité est bonne et un ensemble d'actions concrètes ont été mise en place.

Il est important de noter que l'enjeu indiqué dans cette fiche action « Sécuriser la demande en bois d'œuvre » n'est à priori relié à aucune action.

Concernant le bilan financier:

22 356 EUR ont été consacré à la mise en œuvre des actions D3 et D5 comprenant le partenariat avec Fibois et la création de l'outil Mode Opérateur sur le site internet de la Charte.

III.5.3. Poursuite des actions et cohérence interne



Les actions D2, D3, D5 et D7 sont à poursuivre pour l'ensemble des acteurs, en prenant en compte les remarques suivantes :

- *pour l'action D2* : définir les thèmes d'une concertation et élargir les acteurs cibles comme les propriétaires.
- *Pour l'action D3*, il est important de la poursuivre avec un travail d'animation et de communication à mettre en place.
- *Pour l'action D5* : les EF ont besoin de progresser en qualité d'exploitation, un acteur à souligner qu'aucun travail n'avait été engagé auprès des entreprises de seconde transformation.
- *Pour l'action D7* : cette action est à poursuivre mais il faut être vigilant à ne pas promouvoir exclusivement du BE, ça n'est pas une fin en soi. Le tri sur chantier, le piquet et le BO doivent être évoqué. En outre, cette action intègre quatre points, elle est difficilement compréhensible dans sa totalité. Elle doit être redéfinie.

L'action D4 doit être maintenue selon les acteurs interrogés, mais une réflexion est à mener sur les outils de diffusion, la mise à jours des données et le contenu des données (cordonnées et activités des entreprises ou mise en avant des entreprises labellisée, effectuant des bonnes pratiques, certifiée PEFC...).

L'action D6, suite aux résultats précédents, n'est à priori pas une action à poursuivre, car ne relève pas du rôle de la Charte.

Les actions sont cohérentes entre elles.

⇒ **Tableau récapitulatif**

D	Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées	Pertinence	Efficacité	Actions à poursuivre
D1	Identifier la ressource réellement mobilisable à moyen terme action C1			
D2	Favoriser le dialogue et la concertation entre les gestionnaires et les exploitants.			
D3	Expérimenter l'état des lieux avant et après exploitation des lots forestiers			
D4	Actualiser l'annuaire des exploitants élaboré en 2010			
D5	Animer un réseau de professionnels : réunions périodiques. Audit, conseil et investissement dans les entreprises de 1 ^{ère} transformation, ETF et 2 ^{nde} transformation			
D6	Promouvoir les contrats d'approvisionnement entre acheteurs et vendeurs			
D7	Développer le bois énergie et le dialogue entre exploitants et propriétaires. Donner des outils pour l'approvisionnement. Accompagner les fournisseurs professionnels locaux			

⇒ **Pistes d'actions à mener (issues des entretiens)**

- Créer un annuaire avec des indications liées aux certifications des exploitants.
- Sensibiliser sur les bonnes pratiques : respect des sols, tri sur chantiers entre autre.
- Maintenir un équilibre entre le BE et la filière piquets.
- Travailler sur le Bois d'Œuvre en liens avec les aménagements extérieurs et petits mobiliers.
- Développer le partenariat notamment avec le SCOT de l'aire grenobloise, sur le volet économique et installation.
- Former les correspondants forêt et les secrétaires de mairie sur l'action Mode Opérateur.

III.6. Pertinence, effectivité et efficacité de la fiche Action E : développer une gestion forestière durable

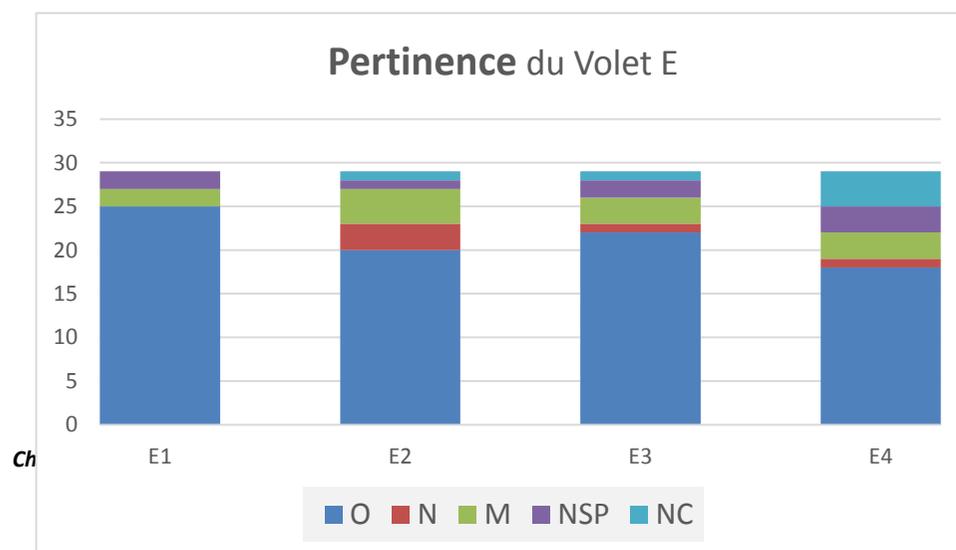
⇒ **Rappel du contenu de la fiche action E**

Rappel de l'enjeu : - Améliorer le foncier et la gestion foncière

E	Développer une gestion forestière durable
E1	Regrouper les parcelles en utilisant les outils existants et assurer l'animation
E2	Travailler sur les biens vacants et sans maître (opération expérimentale sur un secteur précis)
E3	Mise en place d'itinéraires technique pour l'adaptation au changement climatique. Identifier les interfaces et les rémunérations des services rendus. Mise en place de compensations financières.
E4	Utiliser la commande publique pour favoriser le travail des professionnels

III.6.1. Pertinence de l'objectif stratégique E et de ses actions

⇒ **Pertinence de l'objectif stratégique**

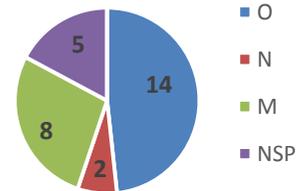
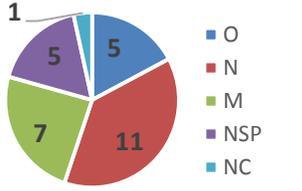


L'ensemble des acteurs rencontrés juge cet objectif pertinent par rapport aux besoins du massif.

⇒ **Pertinence de la fiche action**

L'ensemble des acteurs estiment que les actions de ce volet sont pertinentes.
 Le foncier forestier a des impacts sur le temps long. Ce sont des actions qui demandent beaucoup d'animation et la question de la mise en place d'outils a été évoquée.

III.6.2. Effectivité et efficacité de la fiche action

	Effectivité du Volet E	Efficacité													
		Résultats des enquêtes	Tendance générale												
<p>Regrouper les parcelles en utilisant les outils existants et assurer l'animation</p>	<p>Cette action s'est effectuée dans le cadre d'un conventionnement avec le CRPF, depuis 2015. Il a consisté à sensibiliser et regrouper les propriétaires forestiers.</p> <p>Le bilan est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Réalisation de Documents de Gestion Durable entre 2016 et 2018 ⇒ 293 ha (2016:17ha / 2017:65 ha / 2018:211 ha). Sensibilisation des propriétaires fonciers : 265 participants aux réunions organisées depuis 2016. Les réunions regroupaient en moyenne 50 participants ce qui est plutôt bon. Les réunions ciblaient des secteurs prédéfinis (commune d'Arzay/ commune d'Ornacieux-Balbins /secteur regroupant Chalon, Reventin-Vaugris, St-Sorlin, Les Côtes d'Arej et Vernioz / commune d'Eyzin-Pinet / commune de Villeneuve-de-Marc et d'Anjou / secteur regroupant Cheyssieu, Assieu, Eyzin-Pinet). Regroupement du foncier (à compléter) : 	 <table border="1"> <caption>Résultats des enquêtes (Action 1)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>O</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>N</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>M</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>NSP</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Valeur	O	14	N	2	M	8	NSP	5	Tendance générale		
Catégorie	Valeur														
O	14														
N	2														
M	8														
NSP	5														
<p>Travailler sur les biens vacants et sans maître (opération expérimentale sur un secteur précis)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 formations à destinations des élus et correspondants forêts (octobre 2015 et février 2019) sur les outils pour la maîtrise foncière publique ont été organisées, en partenariat avec les COFOR. Elles ont regroupées une vingtaine de personnes en moyenne. - accompagnement de la commune de Nantoin, à la procédure d'acquisition des Biens forestiers Vacants et Sans Maître (BVSM) : information sur la procédure d'acquisition de BVSM (dont des Biens Non Délimités) dans l'objectif de les revendre à des propriétaires voisins pratiquant la gestion. Cette procédure n'a pas aboutie. 	 <table border="1"> <caption>Résultats des enquêtes (Action 2)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>O</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>N</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>M</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>NSP</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>NC</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Valeur	O	5	N	11	M	7	NSP	5	NC	1	Tendance générale
Catégorie	Valeur														
O	5														
N	11														
M	7														
NSP	5														
NC	1														

<p>Mise en place d'itinéraires technique pour l'adaptation au changement climatique. Identifier les interfaces et les rémunérations des services rendus. Mise en place de compensations financières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2019 : adhésion à Sylv'ACCTES, avec la définition de 2 itinéraires sylvicoles. - 2018-2019 : participation au Contrat Ambition forêt volet territorial : Projet Isérois « Développement d'une filière d'avenir autour du robinier en Isère » - 2018 : participation au réseau site d'avenir initié par le Département. - 2016 : organisation d'une « formation élus » en partenariat avec l'Association des Communes Forestières de l'Isère (COFOR 38) sur le thème « Forêt, biodiversité et changement climatique » - 10 participants dont 7 élus. 		
<p>Utiliser la commande publique pour favoriser le travail des professionnels</p>	<p>Aucune action n'a été initiée ou menée.</p>		

⇒ **Synthèse de l'effectivité et l'efficacité**

Seule 1 action sur 4 n'a pas été réalisée (action E4). L'effectivité de cet objectif est plutôt satisfaisante.

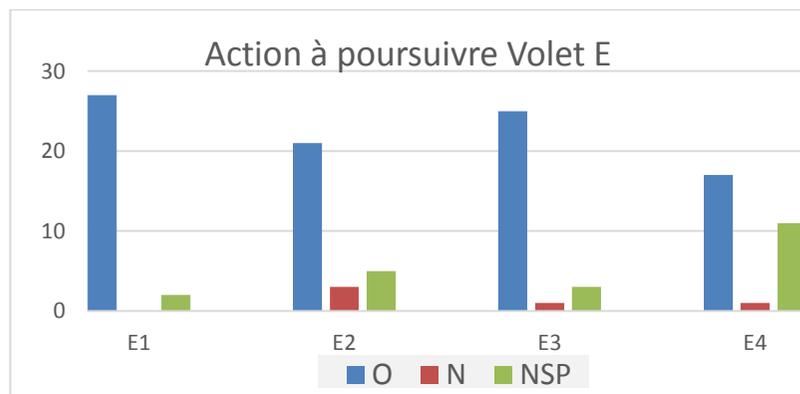
L'action E1 est estimée efficace par les acteurs interrogés, le conventionnement avec le CRPF a permis d'obtenir des résultats chiffrés.

Les actions E2 et E3 sont moyennement efficaces pour les acteurs. Le travail sur les biens vacants et sans maîtres semble bien trop important pour un animateur de Charte Forestière, qui a un ensemble d'actions à mener (les procédures sont longues et complexes).

Concernant le bilan financier:

37 365,62 EUR ont été consacré à l'animation foncière par le CRPF et 3 058 EUR pour l'envoi de courrier, 4 000 euros ont été consacré à l'adhésion à Sylv'ACCTES.

III.6.3. Poursuite des actions, cohérence interne



La majorité des acteurs estime que l'ensemble des actions sont à poursuivre. L'action E4, recueil des avis plus réservés, car cette une action qui mérite d'être précisée dans son contenu et son lien avec l'enjeu E. L'action E2 sera à intégrer dans l'action E1 pour avoir une action complète sur le foncier forestier.

En effet, **l'enjeu foncier forestier et de gestion durable, est l'enjeu prioritaire du programme pour la moitié des enquêtés.** Ce résultat confirme également, la vision des acteurs concernant les faiblesses du massif (pour rappel, 52% des acteurs estiment que la principale faiblesse du massif est le morcellement foncier).

⇒ **Tableau récapitulatif**

E	Développer une gestion forestière durable	Pertinence	Efficacité	Action à poursuivre
E1	Regrouper les parcelles en utilisant les outils existants et assurer l'animation			
E2	Travailler sur les biens vacants et sans maître (opération expérimentale sur un secteur précis)			
E3	Mise en place d'itinéraires technique pour l'adaptation au changement climatique. Identifier les interfaces et les rémunérations des services rendus. Mise en place de compensations financières.			
E4	Utiliser la commande publique pour favoriser le travail des professionnels			

⇒ **Pistes d'actions à mener (issues des entretiens)**

Action A1 : développer des outils, type bourse foncière pour plus d'efficacité.

Action A2 : poursuivre les formations sur le foncier forestier, elles ont bien fonctionnées.

Action 3 : favoriser une dynamique autour de l'adaptation des essences au changement climatique.

III.7. Pertinence, effectivité et efficacité de la fiche Action F : améliorer la résilience des forêts et préserver les zones humides

⇒ **Rappel du contenu de la fiche action F**

Rappel de l'enjeu : - Améliorer la biodiversité et la résilience des forêts

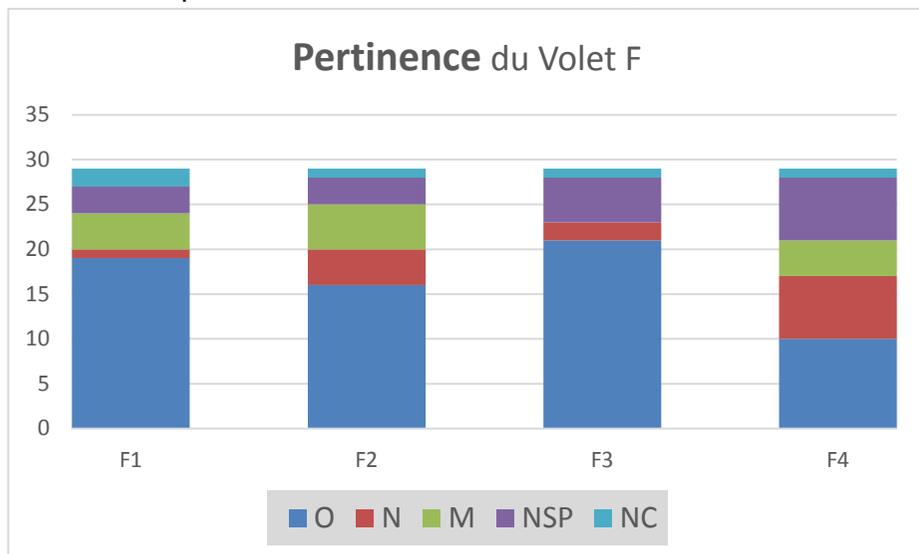
- Prendre en compte les spécificités de la forêt dans les outils de gestion des cours d'eau et des étangs.

F	Améliorer la résilience des forêts et préserver les zones humides
F1	Mobiliser les outils pour la restauration et la préservation de milieux humides
F2	Identification des milieux humides forestiers à partir des diagnostics réalisés.
F3	Mise en place de pratique d'exploitations adaptées aux actions des contrats de rivière
F4	Développer contractuellement le réseau de vieilles forêts (voir réseau FRENE)

III.7.1. Pertinence de l'objectif stratégique F et de ses actions

⇒ **Pertinence de l'objectif stratégique**

L'ensemble des acteurs rencontrés juge cet objectif pertinent par rapport aux besoins du massif mais non prioritaire. Les zones humides et les étangs sont une spécificité forte du massif. Toutefois, seul 3 acteurs l'ont cité comme prioritaire. Trois personnes soulignent que ce volet doit être repensé.



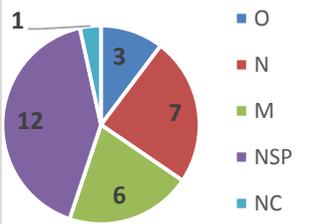
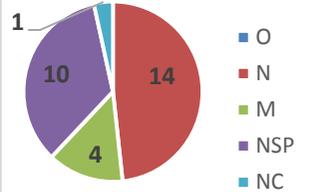
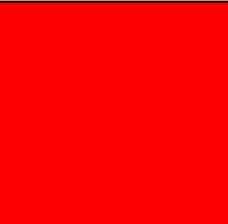
⇒ **Pertinence de la fiche action**

Les actions F1, F2 et F3 sont pertinentes pour la majorité des acteurs.

Pour l'action F4, les acteurs se prononcent difficilement. Une question posée, est la pertinence de réaliser cette action sur un massif comme les Bonnevaux, étant donné que beaucoup de secteurs ne sont pas du tout exploités (fond des combes surtout) et que la spécificité foncière du massif rendrait l'action très compliquée. La question de la finalité de l'action est également posée.

III.7.2. Effectivité et efficacité des actions

	Effectivité du Volet F	Efficacité	
		Résultats des enquêtes	Tendance générale
Mobiliser les outils pour la restauration et la préservation de milieux humides	Aucune action n'a été réalisée ou initiée.		
Identification des milieux humides forestiers à partir des diagnostics réalisés.	Rencontre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère et l'association Nature Vivante pour une présentation de l'action « Connaissance et préservation des forêts » du Contrat Vert et Bleu Bièvre Valloire, dont une grande partie concernerait le territoire (important travail d'inventaire de la forêt et des zones humides). Rien n'a abouti.		

<p>Mise en place de pratique d'exploitations adaptées aux actions des contrats de rivière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'un kit de franchissement des rivières par Fibois 38, pour les exploitants forestiers du territoire. - Démarrage d'un travail de concertation sur les enjeux autour du peuplier. - Formation à destination des élus, sur la biodiversité en forêt, qui a réunie peu de participants. - Proposition d'une formation en novembre 2018 pour les exploitants forestiers concernant la récolte du bois et la ressource en eau (traversée de cours d'eau et captage d'eau potable). 	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>O</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>N</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>M</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>NSP</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>NC</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Valeur	O	1	N	7	M	6	NSP	12	NC	3	
Catégorie	Valeur														
O	1														
N	7														
M	6														
NSP	12														
NC	3														
<p>Développer contractuellement le réseau de vieilles forêts (voir réseau FRENE)</p>	<p>Aucune action n'a été réalisée ou initiée.</p>	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Valeur</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>O</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>N</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>M</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>NSP</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>NC</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Valeur	O	1	N	14	M	4	NSP	10	NC	1	
Catégorie	Valeur														
O	1														
N	14														
M	4														
NSP	10														
NC	1														

⇒ **Synthèse de l'effectivité et l'efficacité**

Les objectifs ne sont pas atteints, seule l'action F3 a fait l'objet d'un travail. Une démarche sur les enjeux autour du peuplier a été lancée en 2018 et va se poursuivre encore en 2020.

Les actions F1, F2 et F4 sont inefficaces car aucune action n'a été menée.

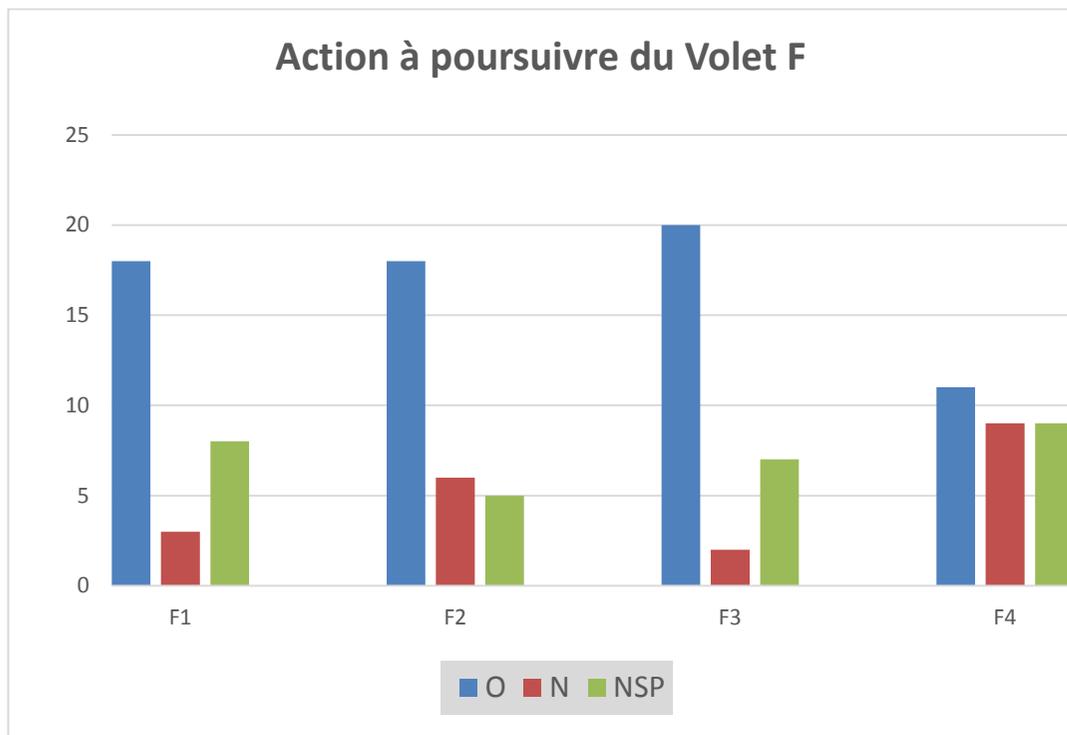
L'action F3 est moyennement efficace, pour l'instant, les actions initiées ont peu d'impact.

Il faut noter que généralement, le volet environnemental des CFT est souvent moins travaillé que les autres volets, alors que le massif est reconnu pour sa richesse en biodiversité.

Aucune dépense n'a été engagée sur cet objectif.

III.7.3. Poursuite des actions, cohérence interne

Action à poursuivre du Volet F



Même si ce volet a été très peu travaillé par la Charte Forestière, les 3 premières actions sont à poursuivre pour la majorité des acteurs rencontrés. Le partenariat avec les contrats de rivière est essentiel à mettre en place.

L'action F4 suscite des remarques variées comme :

- La pertinence de travail à l'échelle du massif ?
- Quelle finalité ?
- Des liens sont possibles avec le SCOT.
- Ce volet permettra d'avoir une zone tampon riche en biodiversité.
- Il existe déjà des bois morts sur le massif.

Globalement les actions doivent être réorganisées.

⇒ **Tableau récapitulatif**

F	Améliorer la résilience des forêts et préserver les zones humides	Pertinence	Efficacité	Action à poursuivre
F1	Mobiliser les outils pour la restauration et la préservation de milieux humides	Blue	Red	Blue
F2	Identification des milieux humides forestiers à partir des diagnostics réalisés.	Blue	Red	Blue
F3	Mise en place de pratique d'exploitations adaptées aux actions des contrats de rivière	Blue	Yellow	Blue
F4	Développer contractuellement le réseau de vieilles forêts (voir réseau FRENE)	Yellow	Red	Yellow

⇒ **Pistes d'action à mener (issues des entretiens)**

Action F2 : croiser les enjeux de biodiversité et forestiers sur une cartographie, en trouvant un bon équilibre.

Action F3 : mise en place de chantiers démonstratifs pour la préservation des milieux humides forestiers (vulgarisation).

Action F3 et F4 : développer un partenariat avec le Scot Rives du Rhône et le réseau de veilles écologiques, les contrats de rivières, les trame verte et bleu.

Autres : Créer des espaces tampons entre les étangs et la forêt/créer des mares pour la biodiversité en milieu forestier.

Synthèse générale

Les moyens financiers alloués à la CFT confirme les résultats présentés ci-dessus, les actions qui ont le plus d'impacts, sont celles où des moyens financiers ont été alloués :

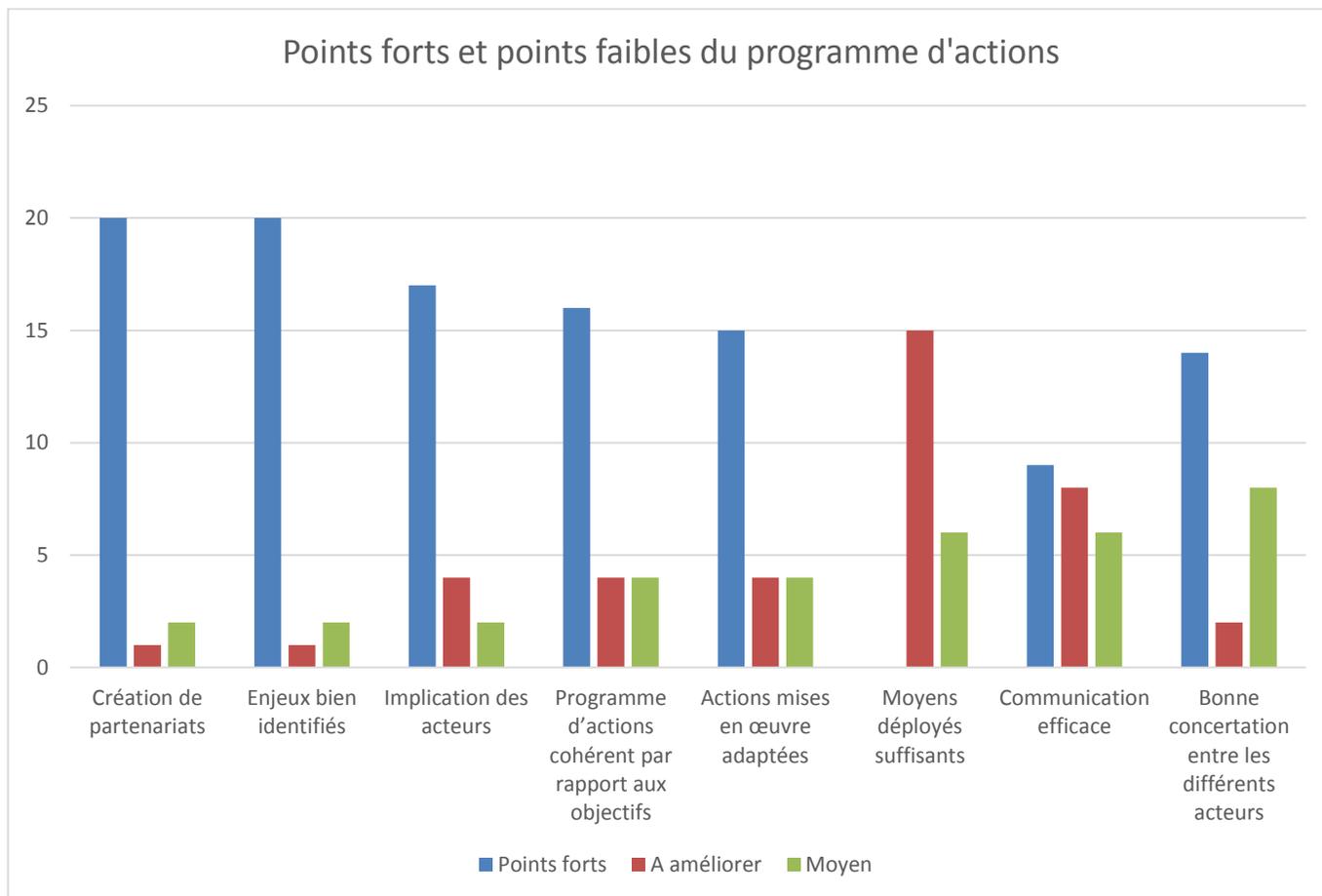
- l'objectif A est concerné par 37% des dépenses (subventions déduites) dont 87% vont au poste d'animation, ce taux est sous-estimé car certaines dépenses ne sont pas incluses.
- L'objectif E est concerné par 33% des dépenses totales.
- Le volet D est concerné par 18% des dépenses totales.
- Le volet C est concerné par 9 % des dépenses totales (subventions déduites).
- Et le Volet B est concerné par 4% des dépenses totales (subventions déduites).

IV. Recommandations pour un nouveau programme d'actions

Il s'agit ici de donner des pistes de réflexion en vue de l'élaboration d'un nouveau programme.

IV.1. Eléments cadre pour un nouveau programme

Le graphique ci-après, issu des entretiens, synthétise les points forts et faibles de la CFT et de son programme d'actions. Il nous aide à formuler des recommandations sur le cadre et le contenu du nouveau programme.



⇒ **Éléments de construction du programme**

- **Il est important de bien définir des objectifs à atteindre** (par exemple : développer et promouvoir des gammes de produits à partir d'essences locales, canaliser la fréquentation des engins motorisés). A noter que les enjeux définis dans le programme d'actions actuel, répondent en partie à ce point.
- **Définir des indicateurs d'évaluation et de suivi par fiche action** (par exemple nombre de projets de desserte, nombre de projets de desserte public/privés, nombre de propriétaires contactés, nombre d'annuaire distribué....). Cela n'a pas été fait pour le programme actuel, l'évaluation quantitative est ainsi plus difficile à réaliser.

- **Définir des actions, de façon claire** : éviter 3 ou 4 points dans une seule action comme l'action D7 ou E3. Les actions B3 et D2 sont au contraire trop floue.
- **La priorisation des actions et des axes stratégiques devra également tenir compte des contraintes techniques, humaines et financières allouées à la Charte Forestière.** En effet, la majorité des acteurs indique que les moyens déployés ne sont pas suffisant, au regard du programme d'actions.

Les enjeux sont bien identifiés, ils méritent seulement d'être reformulés, comme l'enjeu B. On remarquera également que le mot durable apparaît dans 3 grands objectifs sur 6, on perd ainsi le véritable sens du mot. Concernant leurs priorisations :

- 69% des acteurs interrogés place l'enjeu D et E prioritaires.
- 34% place l'enjeu B dans les enjeux prioritaires.
- 31% place l'enjeu C dans les enjeux prioritaires.
- L'enjeu F est important pour l'ensemble des acteurs, mais n'est pas prioritaire (seulement pour 2 personnes).

Deux acteurs ont mis en avant, qu'il serait important d'intégrer une action spécifique sur l'adaptation au changement climatique.

⇒ **La communication est un des points faible de la Charte Forestière**, le nouveau programme devra consacrer une action à part entière sur ce point, et construire des outils.

⇒ **La gouvernance et cohérence extérieure**

La gouvernance de la CFT est un point fort mis en avant, par tous les acteurs. Des réunions régulières sont organisées en Comité de Suivi et le Copil de la Charte, représente très bien l'ensemble des acteurs qui peuvent être impliqué dans le projet. Le fonctionnement actuel est donc satisfaisant, il n'a pas à être changé. Seule quelques structures comme les SCOT, l'association Sylv'ACCTES, ou le Conservatoire d'Espaces Naturels sont à intégrer au Copil. Il a été souligné également, que quelques correspondants forêts et entreprises pourraient y être intégrées également.

La cohérence externe est également satisfaisante, des partenariats sont à développer avec les SCOT et les trames Verte et Bleu.

⇒ **Enfin, tous les acteurs rencontrés reconnaissent le rôle de la Charte dans la création de partenariat et l'implication des différents acteurs.** Ces derniers, mettent en avant son rôle majeur dans la création de liens entre les différents acteurs et le bénéfice qu'elle apporte pour représenter le monde économique de la forêt auprès des autres acteurs et notamment des élus.

IV.1. Pistes de réflexion pour un nouveau programme

⇒ **Pistes d'évolution par axes stratégiques**

- **Objectif stratégique A « Animer la Charte Forestière »**

Il est proposé de compléter l'intitulé de cet objectif de la façon suivante « **Animation, suivre et évaluer de la charte forestière** »

Concernant les actions, trois points importants sont relevés :

1. La communication apparaît comme une action prioritaire pour le prochain programme et l'action B5 peut être intégrée dans ce volet. Une communication plus importante auprès du public, des partenaires et des élus semble judicieuse; elle doit s'appuyer sur des relais.
2. L'action A1 et A4 peuvent être regroupée et précisée, pour plus de cohérence.
3. Certaines actions transversales, sont difficiles à placer dans ce volet, notamment le travail fait par l'animateur de la Charte sur la prise en compte des enjeux forestiers dans les politiques publiques

▪ **Objectif stratégique B « Développer l'accueil, gérer les usages dans la concertation »**

A la vue des résultats de l'évaluation, la notion de développer l'accueil ne semble plus appropriée. Il est proposé ainsi de modifier la dénomination de cet axe : « **Garantir le rôle de multifonctionnalité de la forêt dans la concertation** » ou « **Gérer les usages dans la concertation** » :

L'action B1 peut être maintenu mais doit être repensé en supprimant la notion de limitation et en définissant clairement l'objectif de cette action. Que veut-on dire par *organiser les accès* ? Pour quels publics ? Tous publics, les vététistes qui ont souvent été mentionnés, ou l'objectif est de canaliser la fréquentation des engins motorisés ? Par quels moyens ? En sensibilisant les associations, en signalisant les chemins ? Ces choix devront être débattus.

En outre, il semblerait que certains secteurs soient plus touchés que d'autres, comme mentionné dans le programme actuel, le cœur du massif devrait être ciblé.

Il est proposé de regrouper les actions B2 et B3. Comme l'action B1, il est important de bien définir les cibles et les messages (la réglementation en forêt, mieux connaître le monde économique et les services rendus par la forêt). Le grand public a principalement été ciblé, par les acteurs enquêtés. Il serait pertinent également de travailler sur une communication spécifique et de réfléchir sur des actions en faveur des scolaires (2 personnes l'ont mentionné).

Concernant l'action B4, même s'il apparaît que la majorité des acteurs interrogés souhaitent la retirer du programme, car ils estiment que ça n'est pas à la charte de travailler sur ce type d'action et que la notion de concentration n'est pas appropriée ; il est proposé de la garder dans le prochain programme car des incertitudes sont palpables. Ainsi, il est proposé une nouvelle approche pour cette action: « **qualifier les usagers du massif et les besoins d'accueil pour les activités de loisirs** ». Nous ne sommes plus dans de l'opérationnel, mais plutôt sur une identification des usagers (liens avec l'action B6) et des besoins réels en terme d'accueil, en vue de garantir une utilisation respectueuse de la forêt.

Il est proposé que l'action B5 soit remontée dans l'action A1, pour une action forte liée à la communication.

L'action B6 ne semble pas être pertinente à maintenir, car ça n'est pas une priorité et les moyens alloués à la Charte ne permettent pas de se disperser. Il faut noter également que contrairement au diagnostic initial de la Charte, la majorité des acteurs estiment la population loisirs du massif est essentiellement locale.

Une action pourrait être ajoutée, autour de la concertation et de la gestion des conflits. Cette notion n'apparaît pas dans l'actuel programme.

D'une façon générale un partenariat avec les Offices de Tourisme semble intéressant à développer.

▪ **Objectif stratégique C : « une ressource connue, accessible et gérer durablement »**

C'est un enjeu important, il est proposé de recentrer cet axe stratégique sur un aspect strictement liée à la desserte forestière et de le formuler ainsi « **Développer une desserte forestière de qualité** ».

L'enjeu est ainsi précisé, par rapport au programme actuel : développer une desserte forestière de qualité adaptée aux besoins de l'exploitation mécanisée tout en préservant les zones humides et cours d'eau.

Les actions C1 et D1 (qui correspondent à la même action) ont été réalisées. Elles seraient à poursuivre mais plutôt dans un cadre d'actualisation des données de la ressource (si cela est possible) et de vulgarisation de l'information auprès des acteurs.

Ainsi pour plus de cohérence et de lisibilité, il est proposé d'intégrer cette action dans le volet E.

Il est proposé de maintenir les actions C2/C3 et C4, mais elles devront être précisées (quelle échelle pour l'action C4 et quelle partenariat possible ? trame verte et bleu et/ou les SCOT).

▪ **Objectif stratégique D « Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées »**

Il est proposé d'ajouter la notion de filière, dans l'intitulé de cet objectif. Cette notion est complètement absente et l'objectif est de mieux prendre en compte les problématiques des entreprises traditionnelles de piquets, mais également de développer des filières en faveur du bois d'œuvre.

Il est proposé de le reformuler ainsi : « **Accompagner les exploitants vers une pratique respectueuse de la mobilisation de la ressource et soutenir les filières locales** »

Il est proposé de modifier l'**action D1**, en intégrant la notion de vulgarisation des données issues du PAT. Cette action peut être sujet à discussion.

Il est proposé de supprimer l'action D2 qui reste très floue.

L'action D3 doit être maintenue en intégrant la notion de communication autour de cette action. En effet, c'est une action qui aura des effets à moyen terme.

Il est proposé de **maintenir l'action D4** : un besoin c'est fait ressentir sur la connaissance des exploitations du territoire.

L'action D5 doit être maintenue, c'est une action qui fonctionne bien et obtient de bon résultat.

Il est proposé de modifier l'action D6 et de la remplacer par une action qui pourrait être intitulée « **Créer les conditions de valorisation des bois locaux, tels que les châtaigniers, le robinier, le peuplier, en bois d'œuvre ou piquets** ». *Un des objectifs de cette action serait de favoriser le développement de nouvelles filières en bois d'œuvre, tels que le petit mobilier, de nos essences locales et de soutenir la filière traditionnel piquet.*

L'action D7, à la vue des remarques des acteurs interrogés, serait à simplifier et recentrer sur 'la valorisation du bois énergie local».

Il est proposé d'ajouter 2 actions :

- Une action intitulée « Favoriser les bonnes pratiques d'exploitations notamment le respect des sols et le tri sur chantiers »
- Sensibiliser les EPCI à la prise en compte des enjeux forestiers dans les politiques territoriales.

Ce volet comptera 8 actions au lieu de 7 dans le programme actuel, cet objectif est un objectif prioritaire.

▪ Objectif stratégique E « Développer une gestion forestière durable »

La gestion forestière durable passe impérativement par la diminution du morcellement, caractéristique forte du massif. Il est proposé de maintenir en l'état l'intitulé de l'objectif stratégique.

Il est proposé de préciser toutefois, l'enjeu et d'intégrer la prise en compte du changement climatique et la notion d'outils pour l'animation foncière.

- Améliorer le foncier forestier en regroupant les parcelles grâce à des outils et une animation efficace.
- Œuvrer en faveur d'une gestion durable de la forêt et prenant en compte le changement climatique.

Les actions E1 et E2, peuvent être regroupées pour intégrer une action forte sur le foncier forestier et travailler sur la mise en place d'outils pour générer plus de résultat (la forêt bouge, outils publics existants autres que les Bien Vacants et Sans Maîtres à vulgariser auprès des élus, outil foncier forestier intercommunal).

En effet, la question de l'échelle de travail et des moyens alloués est primordiale pour les BVS, si l'on veut que l'action fonctionne. En effet, la procédure des BVSM est longue et complexe, la travailler à l'échelle communale apparaît trop compliquée. De plus, la Charte Forestière n'a pas les moyens humains pour travailler sur les BVSM, elle nécessite un temps d'animation très important. L'action devra ainsi être repensée de façon plus globale (par exemple une action globale sur amélioration du foncier forestier) et non ciblée sur les BVSM.

Il est proposé dans l'action E3, d'axer sur la notion de gestion durable et de promotion de la gestion forestière en futaie.

Il est proposé que l'action E4 soit supprimée et intégrée dans une action de l'objectif stratégique D (action D6). Cette action serait remplacée par une action en faveur de l'adaptation au changement climatique des essences avec la mise en place de placettes expérimentales en partenariats avec l'ONF et le CRPF et/ou un travail de veille sur cette question associé à un partage des connaissances entre les acteurs dont les gestionnaires.

D'une façon globale ce volet doit être renforcé car c'est une priorité.

▪ Objectif stratégique F « améliorer la résilience des forêts et préserver les zones humides

Il est proposé de le reformuler cet objectif « **Concilier préservation des zones humides et exploitation forestière** », afin de faire le lien entre l'exploitation forestière et les enjeux environnementaux.

Concernant les actions, les avis sont divergeant, ainsi 26% des acteurs rencontrés suggèrent que les 3 premières actions de ce volet, ne sont pas du rôle d'une Charte et non prioritaire. Et 38% des acteurs indiquent qu'il faut poursuivre ces actions, tout en définissant précisément les rôles et en globalisant ce volet en 1 action ou 2 actions autour, des milieux humides :

- Une action globale sur les étangs et zones humides, en lien avec l'exploitation forestière. Le partenariat avec les contrats de rivières semble primordial.
- Une action sur la cartographie des milieux humides à partir de l'inventaire du Cen. Cet inventaire nécessite d'être affiné et d'inclure une définition précise des zones humides. Cette cartographie devra être corrélée avec les contraintes des forestiers.

L'action F4, suscite des incertitudes mais c'est une action qui peut être maintenue et permettre des partenariats avec le SCOT Rives du Rhône notamment.

ANNEXES

Evaluation de la Charte Forestière de territoire Bas-Dauphiné Bonnevaux 2014 - 2019

CAHIER DES CHARGES

Ce document vise à définir la méthodologie qui sera utilisée pour évaluer la mise en œuvre de la Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux sur sa programmation 2014 - 2019. L'élaboration du cahier des charges, s'appuie sur le guide méthodologique pour l'évaluation locale des Chartes Forestières qui a été réalisé par la Fédération Nationale des Communes Forestières (2011). Il précise entre-autre, les acteurs de l'évaluation, les critères de l'évaluation, la méthode de recueil des données, le calendrier.

1. Rappel du contexte

La réflexion de la création de la Charte débute en 2011 et se sont cinq Intercommunalités qui se concertent et travaillent sur un programme d'actions traitant des enjeux à la fois économiques, sociaux et environnementaux. Un diagnostic de la filière et un programme ont été réalisés en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, des utilisateurs et des élus du territoire. La Charte est signée en décembre 2014, la programmation est prévue pour 5 ans. Le territoire de la Charte se compose, au 1^{er} janvier 2019 de trois Intercommunalités (suite à deux fusions), situées au Nord du Département de l'Isère, au cœur de trois secteurs urbanisés. La Charte est portée par Bièvre Isère Communauté (fusion entre La Communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise et Bièvre Isère Communauté au 1^{er} janvier 2016). Elle compte à ce jour 83 communes.

Le massif forestier du territoire de la Charte Forestière, représente 26% du territoire, soit 28.400 ha. Le massif est à 90% composé de forêts privées avec 22.000 propriétaires. La surface moyenne par propriétaire est inférieure à 1 ha, le massif est ainsi particulièrement morcelé. La structure des peuplements la plus présente est le taillis de châtaigner. Les principales productions en bois sont le bois de chauffage et la plaquette forestière, les piquets de châtaigniers et autres feuillus et le bois de peuplier.

Le contexte environnemental du territoire est fortement marqué par les zones humides et les cours d'eau. En outre ce sont plus de 300 étangs qui façonnent le paysage forestier. Le massif forestier joue également un important rôle social. Il est fréquenté par de nombreux randonneurs, cavaliers, vttistes empruntant les 838 km de chemins inscrits au PDIPR. De plus, d'autres activités comme la chasse ou la pêche sont bien le symbole d'un milieu à multi usage.

Ainsi les enjeux recensés lors de la réalisation du diagnostic, sont des enjeux :

- ⇒ **Economiques** liés à la qualité de l'exploitation forestière, l'inadaptation de la desserte forestière et aux difficultés d'approvisionnement dues à la concurrence, le besoin d'informations, de mise en réseau des exploitants forestiers.

- ⇒ **Sociaux et environnementaux** concernant l'amélioration de la résilience des forêts face au changement climatique, le travail sur les conflits d'usages, développer une véritable politique de développement local de la forêt, communiquer.

Les objectifs stratégiques de la Charte Forestière sur la période 2014 – 2019 sont ainsi :

- Animer la charte
- Développer l'accueil, gérer les usages dans la concertation
- Une ressource connue, accessible et gérer durablement
- Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées
- Développer une gestion forestière durable
- Améliorer la résilience de la forêt et préserver les zones humides.

Ainsi, la Charte Forestière définit un programme d'action permettant une gestion durable des forêts en intégrant pleinement son aspect multifonctionnel, ce qui implique de voir la forêt à la fois comme une ressource économique (exploitation forestière), comme un espace de loisirs (randonnées, sports de nature, chasse, pêche, cueillette), et comme un milieu naturel à préserver (biodiversité, espèces protégées).

Concernant la gouvernance, la CFT s'organise autour de 3 instances que sont :

⇒ **La Conférence**, composée de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants désignés en leur sein par chacun des EPCI membres. La conférence se réunit aussi souvent que nécessaire. La conférence est chargée de déterminer et de suivre qualitativement et quantitativement l'emploi des moyens mutualisés. Elle suit les dépenses et les recettes et vérifie leur bonne imputation aux EPCI membres. Elle formalise ces décisions sous forme de délibérations.

⇒ **Le Comité de pilotage**, la conférence crée un comité de pilotage de la charte forestière auquel sont invités à participer les propriétaires forestiers, leurs mandataires ou leurs organisations représentatives, les professionnels de l'exploitation forestière ou leurs organisations représentatives, des représentants des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt et des associations de protection de l'environnement ainsi que des collectivités territoriales concernées. Il est convoqué au minimum une fois l'an. L'avis du comité de pilotage est recueilli sur les orientations et sur le programme d'actions ainsi que sur les projets de mise à jour. Il est tenu informé de la suite donnée à ce programme d'actions et sur les évaluations qui en sont faites. Il peut proposer de nouvelles actions.

⇒ **Le Comité de Suivi**, il est composé d'au-moins un représentant de chaque EPCI, d'un représentant du Conseil Régional et un représentant du Conseil Départemental. Il est constitué d'élus ou de leur représentant technique. D'autres personnes peuvent être conviées ponctuellement si l'ordre du jour l'exige. Sa fonction est de préparer les travaux de la conférence en faisant émerger les préoccupations issues des EPCI, de suivre le travail d'animation de la charte, de recenser les points utiles à l'élaboration de l'ordre du jour des conférences.

Les partenaires financiers

Les sources de financements de l'animation du programme d'actions ont été, au démarrage de la Charte issues de la région Rhône-Alpes, des 3 CDRRA du territoire, du Conseil Général de l'Isère, de l'Europe via le FEADER. Depuis 2016, le financement issu des CDRRA a disparu.

2. Pourquoi évaluer la charte forestière ?

Le premier programme d'actions arrive à son terme à la fin de l'année 2019. Une évaluation doit ainsi être conduite afin de rendre compte des actions menées, d'analyser leurs effets, et de réajuster le programme en fonction des conclusions de l'évaluation.

A ce titre, le Guide méthodologique des chartes forestières (Entreprises Territoires et Développement, 2007) apporte quelques éléments de réponse :

« L'évaluation permet [...] de prendre le recul indispensable à un pilotage politique, d'opérer les ajustements dans la conduite des actions, de se réinterroger collectivement sur les objectifs poursuivis et sur le processus lui-même. L'évaluation de la CFT n'est en effet pas seulement la juxtaposition des évaluations de chacune des actions, mais le jugement porté par l'ensemble des partenaires sur la démarche dans son ensemble : méthode de concertation, animation, synergie ou conflit entre les différentes actions... ».

3. Les acteurs de l'évaluation et l'objet de l'évaluation

Pour des questions de planning et d'ordre financier, les instances de gouvernance de la charte ont validé la réalisation de l'évaluation en interne, par l'animatrice de la Charte.

⇒ **Création d'un Comité d'évaluation de la Charte**

Il a été décidé en Comité de Suivi de la Charte Forestière, de la création d'un **Comité d'Evaluation (CE)**, composé des membres du CS, du SIRRA, de la Fédération Départementale de la Chasse, de quelques correspondants forêts volontaires.

Le CE propose le cahier des charges, valide chaque étape de la mise en œuvre de l'évaluation, contribue à la formulation des recommandations.

⇒ **Objet de la Charte**

L'évaluation a pour objet d'analyser l'impact de la charte sur le territoire (en donnant ses points faibles et ses points forts) pour proposer des recommandations en vue d'établir un nouveau programme d'actions.

L'évaluation de la charte devra répondre aux questions générales suivantes :

La CFT Bas-Dauphiné Bonnevaux a-t-elle répondu aux besoins du territoire ? Les actions menées ont-elles eu un impact ?

4. Les questions évaluatives et les critères de l'évaluation

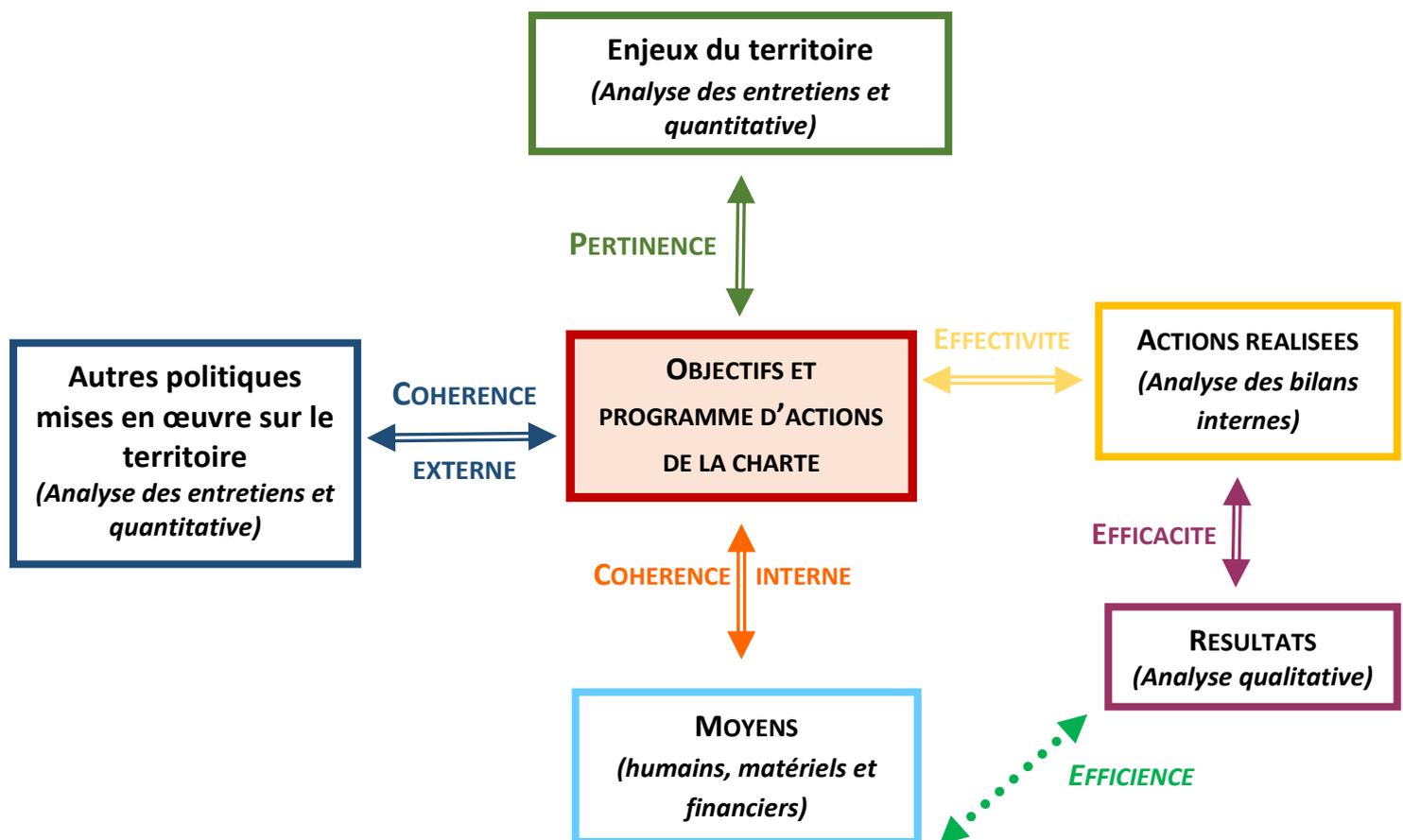
4.1. Les questions évaluatives

L'objectif principal de l'évaluation de la charte est d'apporter une réponse aux questions posées par le Comité d'Evaluation. Conformément au guide méthodologique de l'évaluation réalisé par la FNCOR, l'évaluation de la CFT Bas-Dauphiné Bonnevaux répondra aux questions évaluatives par rapport aux critères suivants :

- **la pertinence** : les objectifs de la Charte répondent-ils bien au aux enjeux forestiers locaux ?
- **la cohérence interne** : elle vérifiera l'articulation des différents objectifs entre eux et l'adéquation des moyens avec les objectifs prioritaires de la charte ?

- la **cohérence externe** : les objectifs de la Charte sont-ils cohérents avec les politiques de développement du territoire (PCAET entre autres) ? avec d'autres démarches de développement forestier ? avec les projets économiques ?
- l'**effectivité de la Charte** : quelles actions ont été faites ?
- 1. l'**efficacité de la Charte** : les résultats des actions de la Charte sont-ils conformes aux objectifs que la Charte s'étaient fixés (objectif principale d'une évaluation finale)?
- 2. Pour compléter l'analyse, le critère de l'efficacité peut être croisé avec la mise en perspective des moyens financiers et humains dédiés au regard des résultats constatés. C'est l'**efficience** qui évalue le rapport coût/efficacité entre les résultats constatés et les moyens mobilisés. (**attention : non abordé dans le questionnaire**)

4.2. Les critères d'évaluation



Selon l'état d'avancement de la charte, les questions auxquelles peut répondre l'évaluation ne sont pas de même nature. Ainsi l'évaluation finale, est plutôt ciblée sur les effets de la charte sur le territoire (efficacité et effectivité). Toutefois, la pertinence apparaît importante à analyser car elle permettra de donner des premières pistes de réflexion sur une nouvelle programmation.

Ainsi, la pertinence, l'effectivité et l'efficacité seront évalués par objectifs stratégiques et action par action, via différents indicateurs décrits ci-après. Dans un premier temps les atouts et les faiblesses du massif seront mis en relief par les personnes enquêtées identifiant ainsi les enjeux actuels du territoire. Ensuite objectifs et actions prévues seront répertoriés. Les personnes enquêtées seront interrogées sur la pertinence des objectifs vis-à-vis des besoins et des enjeux du territoire et sur l'efficacité des actions réalisées (identification des impacts et des pistes d'évolution du plan d'actions).

La cohérence interne, la cohérence externe du programme d'actions et l'efficacité seront évaluées de façon globale.

4. Les indicateurs et la collecte des données

⇒ Les indicateurs

Indicateurs quantitatifs

Ces indicateurs sont ceux utilisés par l'animateur lors de la réalisation du bilan annuel. Ils seront utilisés pour procéder à l'évaluation quantitative, action par action. Ces **indicateurs dits de réalisation** permettent d'estimer l'état d'avancement des actions au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Indicateurs qualitatifs

Les indicateurs quantitatifs ne sont pas suffisants pour mener une analyse d'ensemble. Les **indicateurs de résultats**, fortement liés aux indicateurs de réalisation, permettent d'estimer les changements induits par les actions à la suite de leur réalisation. Les **indicateurs liés aux facteurs d'influence** permettent d'identifier les facteurs ayant eu un impact positif ou négatif sur les actions et ayant influé sur leur niveau de réalisation.

⇒ Les données seront collectées

Les données seront collectées par 3 façons différentes :

1. par entretien direct mené auprès d'un échantillon d'acteurs. L'échantillonnage a été validé en CE. Il a été défini en privilégiant les partenaires de la Charte : élus, professionnels du bois, gestionnaires, propriétaires. Les entretiens permettront de recueillir des points de vue variés. L'animatrice aura la possibilité de modifier ou ajouter des acteurs à interviewer, après validation du CE ou du Président de la Charte. Une vingtaine de personnes seront rencontrées. Une grille d'entretien a été construite et validée en CE.

Liste des personnes à interroger (confère annexe)

2. enquête par questionnaire :

En parallèle aux entretiens un questionnaire sera réalisé et envoyé aux membres identifiés.

3. par une analyse du bilan interne et du suivi des actions et des financements pour l'évaluation quantitative.

Evaluation financière

Un bilan financier global sera établi. On distinguera les dépenses qui relèvent de l'animation (dépenses liées au poste de l'animateur) et les dépenses liées aux actions mises en œuvre (études, prestations de services, ...). On dressera également le bilan complet des recettes perçues et restantes.

5. Calendrier de travail envisagé

	2019											
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	decembre
Proposition méthodologie de travail au CS	★											
1er Comité d'Evaluation (proposition et validation d'un CC)			★									
Présentation de la méthodologie au Copil			●									
ANALYSE QUANTITATIVE												
recueil et analyse des données quantitatives		■										
Préparation des questionnaires et entretien		■										
ANALYSE QUALITATIVE												
Envoi questionnaire enquêtes			■									
Analyse questionnaire			■	■								
Entretien qualitatifs			■	■	■							
Analyse				■	■	■						
Présentation au CE						★						
REDACTION												
Redaction évaluation						■	■					
Restitution et validation au CE						★						
Restituion Copil							●					
RENOUVELLEMENT												
Rédaction convention de gouvernance							■	■				
Préparation renouvellement									■	■	■	■
Signature charte												■

A l'issue de ces différentes étapes, l'objectif est de parvenir à la validation d'un nouveau programme d'actions et d'un budget prévisionnel élaborés à partir des éléments d'évaluation de la période 2014-2019 et des retours des membres du comité de pilotage.

GUIDE D'ENTRETIEN POUR L'ÉVALUATION DE LA CFT BAS-DAUPHINE BONNEVAUX

Programme 2014-2019

INTRODUCTION

- Rappeler le contexte de l'entretien (évaluation de la CFT).
- Présenter l'objectif général de l'enquête (rassembler les points de vue d'acteurs, ses réalisations et recommandations pour l'avenir).
- Préciser que le contenu de l'entretien sera utilisé pour rédiger un rapport général et que si des éléments doivent rester confidentiel le préciser.

1. Présentation de la personne enquêtée

- **Nom**
- **Prénom**
- **Fonction ou métier**
- **Structure**
- **Depuis combien de temps habitez-vous sur le territoire ? quelles relations à la forêt (professionnelle, personnelle) ?**
- **Donner 3 termes pour définir le massif ?**
- **Selon vous, quels sont les atouts et les faiblesses du massif Bas-Dauphiné Bonnevaux ?**

Objectif : rappeler son parcours pour replacer ses propos dans un contexte

2. Connaissance générale de la CFT Bas-Dauphiné Bonnevaux

- **Connaissez –vous la CFT ?**
- **Si oui comment** (document, groupe de travail...) et que **connaissez-vous de la CFT (son périmètre, ses actions...)?**
- **Pour ceux qui connaissent** : le périmètre d'actions de la Charte vous paraît-il pertinent ?
- **Quelles actions menées par la Charte connaissez-vous ?**

Objectif : évaluer la capacité de la CFT à communiquer sur ses actions, la capacité des acteurs impliqués par la Charte à véhiculer l'information, évaluer l'intérêt général de personnes enquêtées.

3. Pertinence et efficacité des objectifs stratégiques et des actions de la CFT

A adapter suivant le type d'acteurs :

pour ceux qui ne connaissent pas la CFT : rappel du rôle de la CFT, son territoire, son programme d'actions et les actions réalisées.

De par le métier de la personne, l'animatrice en charge de l'évaluation centrer la discussion sur les axes et actions concernées.

3.1. Pertinence et efficacité des objectifs stratégiques

- ⇒ **Les enjeux identifiés vous semble-t-il pertinent par rapport aux besoins du massif? Et pourquoi ? (rappel des objectifs stratégiques)**

3.2. Pertinence et efficacité des actions développées

⇒ Les actions ont été mises en œuvre entre 2014 et 2019, vous semble-t-elle pertinente et efficace par rapport aux enjeux ? Pourquoi ? Faut-il les poursuivre ?

* NSP : Ne Sais Pas

* NC : Non Concerné

* Moy : Moyenne

	Développer l'accueil, gérer les usages dans la concertation	Pertinence			Efficacité			Action à poursuivre			Pourquoi ? / commentaires particuliers
B	Organiser et limiter les accès aux massifs forestiers notamment les cœurs de massif	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Informersur les pratiques et leur réglementation les pratiques de chasse	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Sensibilisation aux usages	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Organiser l'accueil et les activités de loisir dans des zones spécifiques	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Coordonner les actions de communication entre les EPCI et les acteurs	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Établir des liens de collaboration avec les Agglomérations.	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Une ressource connue, accessible et gérée durablement	Pertinence			Efficacité			Action à poursuivre			Pourquoi ? / commentaires particuliers
C	Cartographier les zones sous exploitées ou à fort potentiel. Actualiser l'information sur les besoins des entreprises	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Cartographie de l'état de la desserte et identification des points noirs	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Animation sur les secteurs à enjeux prioritaires	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Mise en place des schémas de desserte sur des petits massifs à l'échelle des massifs	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	

	Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées	Pertinence			Efficacité			Action à poursuivre			Pourquoi ? / commentaires particuliers
	Identifier la ressource réellement mobilisable à moyen terme action C1	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Favoriser le dialogue et la concertation entre les gestionnaires et les exploitants.	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Expérimenter l'état des lieux avant et après exploitation des lots forestiers	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
D	Actualiser l'annuaire des exploitants élaboré en 2010	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Animer un réseau de professionnels, accompagner les entreprises et investir dans leur modernisation. Certification et labellisation	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Promouvoir les contrats d'approvisionnement	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Développer le bois énergie. Donner des outils pour l'approvisionnement. Accompagner les fournisseurs professionnels locaux	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Développer une gestion forestière durable	Pertinence			Efficacité			Action à poursuivre			Pourquoi ? / commentaires particuliers
	Regrouper les parcelles en utilisant les outils existants et assurer l'animation	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Travailler sur les biens vacants et sans maître	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
E	Mise en place d'itinéraires technique pour l'adaptation au changement climatique. Identifier les interfaces et les rémunérations des services rendus. Mise en place de compensations financières.	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Utiliser la commande publique pour favoriser le travail des professionnels	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Améliorer la résilience des forêts et préserver les zones humides	Pertinence			Efficacité			Action à poursuivre			Pourquoi ? / commentaires particuliers
	Mobiliser les outils pour la restauration et la préservation de milieux humides les étangs	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
F	Identification des milieux humides forestiers à partir des diagnostics réalisés.	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Mise en place de pratique d'exploitations adaptées aux actions des contrats de rivière.	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Développer contractuellement le réseau de vieilles forêts.	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	

Concernant l'objectif stratégique « A : Animer la charte forestière »

Selon vous est-ce que le rôle de l'animateur de la Charte est important ?

- Oui
- Non
- En partie

Pourquoi ?

.....

.....

.....

⇒ **Les actions dédiées aux missions de l'animateur, vous semblent-elles pertinentes et efficaces par rapport aux enjeux ? Pourquoi ?**

A : Animer la Charte	Pertinence	Efficacité	Pourquoi ? / commentaires particuliers
Mettre en œuvre les actions et évaluer la Charte	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/>	
Représenter, promouvoir, communiquer sur les actions et réalisations du territoire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/>	
Participer et mutualiser l'information dans les réseaux des territoires forestiers	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/>	
Evaluer les actions de la charte auprès des partenaires et suivre les indicateurs	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/>	

Autres et/ou commentaires ?

.....

.....

.....

Selon vous est-ce que la communication entre la Charte et les EPCI est suffisantes (suivant les remarques précédentes) ?

- Oui
- Non
- En partie

Pourquoi ?

.....

.....

.....

Selon vous est-ce que les actions mises en œuvre participent au développement durable du territoire?

Donner un avis de - à +++

	Climat et atmosphère			Biodiversité, milieux, ressources		Epanouissement		Cohésion sociale, territoire, intergénérationnel			Responsabilité	
	Réduction de l'impact	Adaptation	Atmosphère	Milieux	Ressources	Epanouissement individuel, santé	Epanouissement social	Solidarité intraterritoriale	Solidarité extraterritoriale	Solidarité intergénérationnelle	Production	Consommation
B : développer l'accueil, gérer les usages dans la concertation												
C : Une ressource connue, accessible et gérée durablement												
D: Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées												
E: Développer une gestion forestière durable												
F: Améliorer la résilience de la forêt et préserver les zones humides												

D'une façon générale quels sont les points forts et à améliorer du programme d'actions ?

Cochez les cases

	Points forts	Moyen	Points à améliorer
Création de partenariats			
Enjeux bien identifiés			
Implication des acteurs			
Programme d'actions cohérent par rapport aux objectifs			
Actions mises en œuvre adaptées			
Moyens déployés suffisants			
Communication efficace			
Bonne concertation entre les différents acteurs			

Autres et/ou commentaires ?

.....
.....
.....
.....

3. Gouvernance et cohérence externe

Avoir la liste des membres du Copil et Comité de Suivi.

Plusieurs typologies d'acteurs sont membres du comité de pilotage de la CFT, qu'en pensez-vous ?

Cohérence externe : les objectifs de la CFT sont-ils cohérents avec les politiques d'aménagements des territoires adhérents et /ou à proximité ? Pourquoi ?

4. Les recommandations pour un nouveau programme d'actions 2020-2025

Les objectifs stratégiques doivent-ils rester les mêmes ?

Oui

Non

En partie

Pourquoi ?.....
.....
.....

Si non ou en partie, selon vous quels sont les nouveaux objectifs ou enjeux prioritaires pour les 5 prochaines années à prendre en compte ? (classer par ordre prioritaire)

Objectif 1 :

Pourquoi ?
.....
.....
.....

Objectif 2 :

Pourquoi ?
.....
.....
.....

Objectif 3 :

Pourquoi ?
.....
.....
.....
.....

Objectif 4 :

Pourquoi ?
.....
.....
.....

Avez-vous des idées d'actions à mettre en place ?

.....
.....
.....

Pensez-vous que l'outil CFT doit être mieux connu des acteurs du territoire ? si oui par quels moyens ?

.....
.....
.....

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE D'EVALUATION DE LA CFT BAS-DAUPHINE BONNEVAUX

Programme 2014-2019

RAPPEL DU CONTEXTE

La Charte Forestière de Territoire (CFT) Bas-Dauphiné Bonnevaux est un outil de nature contractuelle, impulsée par les acteurs locaux et les élus. C'est un outil qui vise à intégrer la forêt et la filière bois dans un projet de développement local. Il est bâti sur un programme d'actions pluriannuel **co-construit** par les acteurs concernés.

Le premier programme d'actions arrive à son terme à la fin de l'année 2019. Une évaluation doit ainsi être conduite afin de rendre compte des actions menées, d'analyser leurs effets, et de réajuster le programme en fonction des conclusions de l'évaluation.

Des entretiens directs sont conduits auprès d'une trentaine de personnes, de profils variés afin d'évaluer les impacts de la Charte à différents niveaux.

Pour compléter ce travail, le Comité d'Evaluation de la Charte Forestière souhaite recueillir l'avis de l'ensemble des organismes potentiellement concernés par la Charte.

En complétant ce questionnaire vous nous aiderez ainsi, à adapter au mieux le nouveau programme de la Charte Forestière aux enjeux du territoire Bas-Dauphiné Bonnevaux.

QUESTIONNAIRE

1. PRESENTATION DE L'ENQUETE

Nom.....

Prénom.....

Structure ?.....

Quelle est votre Fonction ou votre métier ?.....

2. CONNAISSANCE GENERALE DE LA CFT BAS-DAUPHINE BONNEVAUX

Connaissez –vous la CFT ?

Oui

Non

Si oui :

Comment connaissez-vous la Charte ?.....

Quel est son périmètre d'action ?.....

Le périmètre vous semble-t-il pertinent ?.....

Quelles actions menées par la Charte connaissez-vous ?.....

- Réalisation du Plan d'Approvisionnement Territoriale
- Mode Opérateur (état des lieux avant après /chantier)
- Analyse de la filière bois (identification des besoins)
- Mise en place de partenariats (CRPF, FIBOIS 38, COFOR, ONF)
- Amélioration de la connaissance des entreprises locales du bois
- Création d'une plaquette de communication et d'un site internet
- Création d'une vidéo sur le multi-usage en forêt ⇒ *actions en cours*
- Création d'un réseau de correspondants forêts
- Diffusion de Points Forêts
- Diffusion d'articles
- Cartographie des chemins ruraux
- Proposition de formation à destination des élus (foncier, bois énergie, biodiversité)
- Proposition de formation et d'accompagnement des entreprises du bois (réglementation, certification, utilitaire, développement de l'activité)
- Travail sur les enjeux autour du peuplier ⇒ *action en cours*
- Sensibilisation et regroupement des propriétaires
- Accompagnement à la création de dessertes forestières
- Accompagner les collectivités pour une meilleure prise en compte des enjeux forestiers (amont-aval) dans les politiques de territoires (PCAET, PLU/PLUI, développement économique)
- Faire découvrir la filière au grand public (visite de chantiers, d'entreprises, articles)
- Instaurer une concertation entre les acteurs et désamorcer les conflits (usagers de la forêt, élus, professionnels du bois, associations, fédérations)
- Travailler sur l'adaptation de la forêt au changement climatique (adhésion à Sylv'ACCTES et travail sur la place du Robinier dans le massif ⇒ *actions en cours*)

- Autres :

3. PERTINENCE ET EFFICACITE DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS

3.1. Pertinence et efficacité des objectifs stratégiques de la CFT

Lequel des 5 objectifs stratégiques ci-dessous, vous concerne plus spécifiquement (tous les objectifs peuvent être choisis) ?

Objectif 1

Objectif 3

Objectif 5

Objectif 2

Objectif 4

1. **Développer l'accueil, gérer les usages dans la concertation** (travailler sur une comptabilité entre la fréquentation des massifs forestiers et les aspects environnementaux et productifs).
2. **Une ressource connue, accessible et gérer durablement** (développer une desserte forestière adaptée aux besoins de l'exploitation mécanisée et disposer d'un diagnostic actualisé sur la filière bois).
3. **Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées** (réduire l'impact des opérations d'exploitation des bois sur l'infrastructure d'accès à la forêt et un marché du bois transparent qui encourage l'application des pratiques de gestion durable).
4. **Développer une gestion forestière durable** (amélioration du foncier et de la gestion forestière)
5. **Améliorer la résilience de la forêt et préserver les zones humides** (trouver une adéquation entre les outils existant de gestion des rivières et zones humides et les spécificités de la gestion forestière).

Ces objectifs vous semble-t-il pertinent par rapport aux besoins/enjeux du territoire forestier ?

Pertinence objectif 1

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....
.....

Pertinence objectif 2

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....
.....

Pertinence objectif 3

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....
.....

Pertinence objectif 4

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....
.....

Objectif 5

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

3.2. Pertinence et efficacité du programme d' ACTIONS de la CFT

⇒ Les actions ont été mises en œuvre entre 2014 et 2019, vous semble-t-elle pertinente et efficace par rapport aux enjeux ? Pourquoi ? Faut-il les poursuivre ?

* NSP : Ne Sais Pas

* NC : Non Concerné

* Moy : Moyenne

	Développer l'accueil, gérer les usages dans la concertation	Pertinence			Efficacité			Action à poursuivre			Pourquoi ? / commentaires particuliers
B	Organiser et limiter les accès aux massifs forestiers notamment les cœurs de massif	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Informersur les pratiques et leur réglementation les pratiques de chasse	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Sensibilisation aux usages	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Organiser l'accueil et les activités de loisir dans des zones spécifiques	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Coordonner les actions de communication entre les EPCI et les acteurs	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Établir des liens de collaboration avec les Agglomérations.	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Une ressource connue, accessible et gérée durablement	Pertinence			Efficacité			Action à poursuivre			Pourquoi ? / commentaires particuliers
C	Cartographier les zones sous exploitées ou à fort potentiel. Actualiser l'information sur les besoins des entreprises	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Cartographie de l'état de la desserte et identification des points noirs	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Animation sur les secteurs à enjeux prioritaires	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Mise en place des schémas de desserte sur des petits massifs à l'échelle des massifs	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	

	Développer une exploitation durable avec des entreprises engagées	Pertinence			Efficacité			Action à poursuivre			Pourquoi ? / commentaires particuliers
D	Identifier la ressource réellement mobilisable à moyen terme action C1	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Favoriser le dialogue et la concertation entre les gestionnaires et les exploitants.	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Expérimenter l'état des lieux avant et après exploitation des lots forestiers	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Actualiser l'annuaire des exploitants élaboré en 2010	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Animer un réseau de professionnels, accompagner les entreprises et investir dans leur modernisation. Certification et labellisation	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Promouvoir les contrats d'approvisionnement	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Développer le bois énergie. Donner des outils pour l'approvisionnement. Accompagner les fournisseurs professionnels locaux	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Développer une gestion forestière durable	Pertinence			Efficacité			Action à poursuivre			Pourquoi ? / commentaires particuliers
E	Regrouper les parcelles en utilisant les outils existants et assurer l'animation	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Travailler sur les biens vacants et sans maitre	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Mise en place d'itinéraires technique pour l'adaptation au changement climatique. Identifier les interfaces et les rémunérations des services rendus. Mise en place de compensations financières.	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Utiliser la commande publique pour favoriser le travail des professionnels	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Améliorer la résilience des forêts et préserver les zones humides	Pertinence			Efficacité			Action à poursuivre			Pourquoi ? / commentaires particuliers
F	Mobiliser les outils pour la restauration et la préservation de milieux humides les étangs	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Identification des milieux humides forestiers à partir des diagnostics réalisés.	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Mise en place de pratique d'exploitations adaptées aux actions des contrats de rivière.	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	
	Développer contractuellement le réseau de vieilles forêts.	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Moy <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	NSP <input type="checkbox"/>	

Concernant l'objectif stratégique « A : Animer la charte forestière »

Selon vous est-ce que le rôle de l'animateur de la Charte est important ?

Rappel des actions du volet A :

- i. Animer et mettre en œuvre le programme d'actions de la charte forestière
- ii. Représenter, promouvoir, communiquer sur les actions et réalisations du territoire
- iii. Participer et mutualiser l'information, dans les réseaux des territoires forestiers
- iv. Évaluer les actions de la charte auprès des partenaires et suivre les indicateurs

- Oui
 Non
 En partie

Pourquoi (cochez une ou plusieurs cases) ?

.....

⇒ **Les actions dédiées aux missions de l'animateur, vous semblent-elles pertinentes et efficaces par rapport aux enjeux ? Pourquoi ?**

A : Animer la Charte	Pertinence	Efficacité	Pourquoi ? / commentaires particuliers
Mettre en œuvre les actions et évaluer la Charte	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/>	
Représenter, promouvoir, communiquer sur les actions et réalisations du territoire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/>	
Participer et mutualiser l'information dans les réseaux des territoires forestiers	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/>	
Evaluer les actions de la charte auprès des partenaires et suivre les indicateurs	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> A améliorer <input type="checkbox"/>	

Autres et/ou commentaires ?

.....

D'une façon générale quels sont les points forts et faibles du programme d'actions ?

Cochez les cases

	Points forts	Moyen	Points à améliorer
Création de partenariats			
Enjeux bien identifiés			
Implication des acteurs			
Programme d'actions cohérent par rapport aux objectifs			
Actions mises en œuvre adaptées			
Moyens déployés suffisants			
Communication efficace			
Bonne concertation entre les différents acteurs			

Autres et/ou commentaires ?

.....

.....

.....

.....

.....

4. Gouvernance

Vous faites partie du Comité de Pilotage de la Charte Forestière, est-ce que la participation à cette instance est pertinente et intéressante pour votre structure ?

- Oui
- Non
- En partie

Pourquoi ?.....

.....

.....

Souhaitez-vous continuer à faire partie du Copil de la Charte Forestière ?

- Oui
- Non

Pourquoi ?.....

.....

.....

5. Les recommandations pour un nouveau programme d'actions 2020-2025

Les objectifs stratégiques doivent-ils rester les mêmes ?

Oui

Non

En partie

Pourquoi ?.....
.....
.....

Si non ou en partie, selon vous quels sont les nouveaux objectifs ou enjeux prioritaires pour les 5 prochaines années à prendre en compte ? (classer par ordre prioritaire)

Objectif 1 :

Pourquoi ?

.....
.....
.....

Objectif 2 :

Pourquoi ?

.....
.....
.....

Objectif 3 :

Pourquoi ?

.....
.....
.....

Objectif 4 :

Pourquoi ?

.....
.....

Avez-vous des idées d'actions à mettre en place ?

Action 1.....

Action 2.....

Pensez-vous que l'outil CFT doit être mieux connu des acteurs du territoire ? si oui par quels moyens ?

.....
.....
.....

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

